



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 27 août 2015

SOMMAIRE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

CABINET

. Arrêté PREF/CABINET/BC/2015236-0001 du 24 août 2015 instituant les bureaux de vote et établissant la liste des emplacements d'affichage électoral du département (période du 1^{er} décembre 2015 au 28 février 2017)

. Arrêté préfectoral PREF/CABINET/BC/2015238-0001 du 26 août 2015 portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales politiques des communes de l'arrondissement de Perpignan pour la (période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016)

MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

. Arrêté PREF/COORD/2015236-0001 du 24 août 2015 modifiant la délégation de signature accordée à M. Jean-Marc SANCHEZ, directeur de la réglementation et des libertés publiques

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau de la Réglementation Générale et des Véhicules

. Arrêté PREF/DRLP/BRGV/2015219-0009 du 7 août 2015 octroyant la dénomination de commune touristique pour une durée de cinq ans au bénéfice de la commune d'Amélie les Bains Palalda

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

. Arrêté DDPP/SPRSPA/2015 238-001 du 26 Août 2015 attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Vanessa MEDEIROS-SANTOS, docteur-vétérinaire

. Arrêté DDPP/SPRSPA/2015 238-002 du 26 Août 2015 attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Marina MARQUEZ-MOYA, docteur-vétérinaire

AGENCE REGIONALE DE SANTE LANGUEDOC-ROUSSILLON

. Arrêté ARS LR / 2015 N°1816 fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie relatifs à la valorisation de l'activité au titre du mois de juin 2015 du CH de Perpignan

. Arrêté ARS LR / 2015 N°1817 fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie relatifs à la valorisation de l'activité au titre du mois de juin 2015 de la Maison de santé à ERR

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET

Bureau du cabinet
Elections Interventions
Protocole

Dossier suivi par :
Christine MEYA

☎ : 04.68.51.65.24

☎ : 04.89.12.29.18

Mél :

elections@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Perpignan, le 24 août 2015

ARRETE N°PREF/CABINET/BC/2015236-0001

INSTITUTANT LES BUREAUX DE VOTE ET ÉTABLISSANT LA LISTE
DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ÉLECTORAL
DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

(PERIODE DU 1^{er} DECEMBRE 2015 AU 28 FEVRIER 2017)

La Préfète des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,
Chevalier du mérite agricole,

VU l'article R 40 du code électoral,

VU la circulaire n° NOR/INT/A/1317573C du 25 juillet 2013 du ministre de l'intérieur relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/1516391C du 20 juillet 2015 du ministre de l'intérieur relative à la mise en place d'une procédure exceptionnelle de révision des listes électorales en 2015;

VU les demandes formulées par les Maires du département,

SUR PROPOSITION DE Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de cabinet de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRETE

Article 1 - Les électeurs du département des Pyrénées-Orientales exerceront leur droit de vote dans les bureaux de vote désignés en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 - La liste des bureaux de vote mentionnée à l'article 1 du présent arrêté servira pour toute élection à laquelle il pourrait être procédé pendant la période comprise entre la prochaine clôture des listes électorales (30 novembre 2015) et la clôture suivante.



Article 3 - Le nombre de bureaux de vote s'élève à **452 dont :**

- **284 bureaux de vote multiples** (répartis sur 58 communes)
- **168 bureaux de vote uniques**

Article 4 – Le nombre d'emplacements d'affichage désignés en annexe 2 du présent arrêté s'élève à **519**

Article 4 – Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de cabinet du Préfet des Pyrénées-Orientales, Messieurs les Sous-Préfets de Prades et de Céret, Mesdames et Messieurs les Maires du département, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet



Thomas THIEBAUD

ALBERE (I)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	UNIQUE	Mairie – St Jean l'Albère place Pierre de Besombes-Singla
ALENYA	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	02	03	1 – École élémentaire Françoise Lopes Girona – bvd du 8 mai 1945 2 – Accueil de loisirs – bvd du 8 mai 1945 3 – École maternelle – boulevard du 8 mai 1945
AMELIE LES BAINS/PALALDA	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	03	1 – Mairie – salle du conseil municipal – 5 rue des thermes 2 – Mairie – salle des petits congrès- 5 rue des thermes 3 – Mairie de Palalda – rue du bac
ANGLES (les)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – place du coq d'or
ANGOUSTRINE/VILLENEUVE ESCALDES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – salle de réunion – 39 route des Pyrénées
ANSIGNAN	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Salle de l'Aqueduc – rue de la coopérative
ARBOUSSOLS	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie
ARGELES SUR MER	CERET	Canton 5 – La Côte Vermelle	04	08	1 – Mairie – salle du conseil municipal 2 – Mairie – salle des mariages 3 – Mairie – salle Buisson nord 4 – Salle Philippe Poiraud 5 – Foyer du 3ème âge 6 – Mairie – salle des commissions 7 – Mairie – salle Buisson sud 8 – Espace Waldeck Rousseau
ARLES SUR TECH	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Salle des fêtes – place Monnin
AYGUATEBIA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie
BAGES	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	03	1 – Salle polyvalente – rue Molière 2 – Groupe scolaire – route d'Oratffa 3 – École maternelle – 2 bis rue des muscats
BAHO	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	02	1 – Foyer rural – avenue du Canigou 2 – Foyer rural – avenue du canigou
BAILLESTAVY	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Maison d'animation – plaça nova
BAIXAS	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	02	1 – Foyer rural – rue des Cordiers
BUREAU CENTRALISATEUR					2 – Château les Pins – Espace Jordi – 1 bvd de la République
BANYULS DELS ASPRES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Mairie, 2 rue des vendanges
BANYULS SUR MER	CERET	Canton 5 – La Côte Vermelle	04	03	1 – Mairie – salle du conseil municipal 2 – Mairie – salle des mariages 3 – Mairie – Salle Jean Jaurés
BARCARES (LE)	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	06	1 – Hôtel de ville – salle Victor Hugo 2 – Mas de l'Ille – Boulevard des rois de Majorque - salle 2 3 – Hall d'entrée de l'Hôtel de ville – boulevard du 14 juillet 4 – Mas de l'Ille – boulevard des rois de majorque - salle 4 5 – Hall d'entrée de l'Hôtel de ville – boulevard du 14 juillet 6 – Mas de l'Ille – boulevard des rois de Majorque
BASTIDE (L.A)	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Mairie
BELESTA	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	1 place de la Mairie

BOLQUERE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – 2 grand rue
BOMPAS	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	01	06	1- Salle des fêtes – place David Vidal 2 – Salle des fêtes – place David Vidal 3 – Mas Pams – avenue de la Salanque 4 – Mas Pams – avenue de la Salanque 5 – Mas Pams – avenue de la Salanque 6 – Mas Pams – avenue de la Salanque
BOULE D AMONT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Salle Polyvalente de la Mairie
BOULETERNERE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Salle des fêtes Jules Gaspard – place du 8 mai
BOULOU (LE)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	03	1 – Salle du 3ème âge – rue des écoles 2- Ecole primaire – rue du 4 septembre 3 – Mairie – avenue Léon Jean Grégory
BUREAU CENTRALISATEUR					
BOURG MADAME	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – place de Catalogne
BROUILLA	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Mairie – Immeuble Rouzaud – 7 rue Julien Panchot
CABANASSE (LA)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – 10 avenue Lax
CABESTANY	PERPIGNAN	Canton 8 – Perpignan 3	01	07	1 – Centre culturel – avenue du 19 mars 1962 2 – École Buffon – avenue du Périgord 3 – École Prévert – avenue du Roussillon 4 – École Prévert – avenue du Roussillon 5 – Centre culturel – avenue du 19 mars 1962 6 – École Buffon – avenue du Périgord 7 - École Prévert – avenue du Roussillon
CAIXAS	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle Municipale – place de la Mairie
CALCE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	UNIQUE	Salle polyvalente – rue de la Fontane
CALMEILLES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle polyvalente du bâtiment communal
CAMELAS	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Mairie
CAMPOME	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – La place
CAMPOUSSY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – 9 carrer nou
CANAVEILLES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – place Erola
CANET EN ROUSSILLON	PERPIGNAN	Canton 3 – La Côte Sableuse	02	012	1 – Hôtel de ville – salle des mariages 2 – Ecole des pâquerettes – Impasse Xamma 3 – Ecole des pâquerettes – Impasse Xamma 4 – Ecole des pâquerettes – Impasse Xamma 5 – Ecole des pâquerettes – Impasse Xamma 6 – Ecole Jean Mermoz – Impasse Mermoz 7 – Ecole Jean Mermoz – Impasse Mermoz 8 – Ecole Jean Mermoz – Impasse Mermoz 9 – Ecole Jean Mermoz – Impasse Mermoz 10 – Ecole des myosotis – 2 rue des Myosotis 11 – Ecole des myosotis – 2 rue des Myosotis 12 – Ecole des myosotis – 2 rue des Myosotis
CANOHES	PERPIGNAN	Canton 10 – Perpignan 5	01	06	1 – Salle polyvalente – 2 rue de la Couloumine 2 – Salle polyvalente – 2 rue de la Couloumine

						3 – Salle des fêtes – 1 rue de la Mairie
						4 – Salle polyvalente – annexe école Panchot – 1 rue Escudier
						5 – Restaurant scolaire – rue des écoles
						6 – Centre de Loisirs Périscolaire 1-3 rue Romain Escudier
CARAMANY	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE		Mairie
CASEFABRE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE		Mairie
CASES DE PENE	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE		Salle polyvalente – mairie
CASSAGNES	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE		Mairie – rue des capitelles
CASTEIL	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE		Mairie – rue du Canigou
CASTELNOU	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE		Salle des tilleuls
CATLLAR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Salle Edouard Mas-Chancel – Ancienne Mairie, 29 rue d'en Haut
CAUDIES DE FENOUILLEDES	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE		Salle Debussy – Espace Caporal François Fabre
CAUDIES DE CONFLENT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Mairie – 1 terrasse Bellevue
CERBERE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	UNIQUE		Mairie – salle Georges Clausel
CERET	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	06		1 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry 2 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry 3 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry 4 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry 5 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry 6 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry
CLAIRA	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	03		1 – Salle polyvalente- impasse des sports 2 – Salle des fêtes – boulevard des Albères 3 – Salle des Anciennes écoles – rue des écoles
CLARA-VILLERACH	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02		1 – Salle polyvalente – 1 rue des vignes 2 – 1 rue des tilleuls – VILLERACH
CLUSES (les)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	UNIQUE		Salle polyvalente
CODALET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Salle polyvalente – 3 place de la République
COLLIOURE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	02		1 – Salle polyvalente du centre culturel – rue Jules Michelet 2 – Salle polyvalente du centre culturel – rue Jules Michelet
CONAT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Mairie – salle des fêtes – place du 08 mai 1945
CORBÈRE	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	UNIQUE		Salle des fêtes – rue de la salle des fêtes
CORBÈRE LES CABANES	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	UNIQUE		Mairie – salle du conseil municipal
CORNEILLA DE CONFLENT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE		Mairie 36 carrer d'amunt
CORNEILLA LA RIVIERE	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	UNIQUE		Mairie – salle d'honneur
CORNEILLA DEL VERCOL	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	02		1- Salle polyvalente – place de la république- Aile droite 2 – Salle polyvalente – place de la République – Aile gauche
CORSAVY	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE		Mairie – rue du Barry d'Amont
COUSTOUGES	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE		Mairie – salle des mariages – route des écoles
DORRES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Salle de la Mairie – 4 carrer major
EGAT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Salle des fêtes – 1 place de la coloumine
ELNE	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	06		1 – Mairie – Cité administrative – 14 bd voltaire 2 – Mairie – Cité administrative – 14 bd voltaire 3 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire

BUREAU CENTRALISATEUR						4 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire 5 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire 6 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire
ENVEITG	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Gymnase – 14 avenue de la gare internationale
ERR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		salle de la Mairie – Hôtel de Ville
ESCARO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Hôtel de Ville – rue Saint-Martin
ESPIRA DE L'AGLY	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	02		1 – Salle Joan Cayrol – Espace Jean Teulière 2 – École maternelle – salle d'expression corporelle – allées Teulière
ESPIRA DE CONFLENT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE		Mairie – Carrer Major
ESTAGEL	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	02		1 – Salle Arago – avenue du Dr Torrelles 2 – Salle Mandela – avenue René Nicolau
ESTAVAR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Mairie
ESTOHER	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE		Mairie
EUS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Mairie
EYNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Mairie Cal Martinet – 3 avenue de Cerdagne
FELLUNS	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE		Place de la Mairie
FENOUILLET	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE		Mairie – la vilasse – carriera de la liberrat
FILLOLS	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE		Mairie
FINESTRET	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE		Mairie – place des Firals
FONT ROMEU ODEILLO VIA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02		1 – Mairie – Salle du conseil municipal et des mariages 2 – Salle de conférence de l'office de Tourisme
FONTPEDROUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Mairie – 130 rue de Saint-Thomas
FONTRABIOUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Salle des fêtes – 1 rue du Planas
FORMIGUERES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Mairie – salle du conseil municipal – 1 place du conseil municipal
FOSSE	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE		Mairie les cabanes
FOURQUES	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE		Restaurant scolaire – rue St Sébastien
FUILLA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE		Mairie – 41 ancien chemin de Villefranche
GLORIANES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE		Mairie
ILLE SUR TET	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	03		1 – Salle La Catalane – 4 avenue Chopin 2 – Salle La Catalane – 4 avenue Chopin 3 – Salle La Catalane – 4 avenue Chopin
JOCH	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE		Mairie
JUJOLS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Salle de la Mairie
LAMANERE	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE		Mairie
LANSAC	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE		Mairie
LAROCUE DES ALBERES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02		1 – Mairie – salle du conseil municipal 2 – Salle Cami Clos – carrer del sol
LATOUR BAS ELNE	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	02	02		1 – Salle des fêtes – rue Saint-Jacques 2 – Cantine scolaire – avenue Pierre Camps
LATOUR DE CAROL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Mairie – 6 place carolane
LATOUR DE FRANCE	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE		Mairie – Salle des fêtes
LESQUERDE	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE		Mairie – 27 grand rue du Capitoul
LLAGONNE(LA)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		Mairie – salle du conseil municipal – 5 promenade du pré de la ville

LLAURO	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Mairie – 7 rue des certiers
LLLO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle polyvalente – carterera d'Eina-
LLUPIA	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	02	1 – Salle Louis Amade – rue Jules Ferry 2 – Salle Louis Amade – rue Jules Ferry
MANTET	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie
MARQUIXANES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – salle de réunion – 4 rue des écoles
MASOS (LOS)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – 7 rue de l'église
MATEMALE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – salle du conseil municipal
MAUREILLAS/LAS ILLAS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	03	1 – Nouvelle Mairie – 14 avenue du Vallespir 2 – Nouvelle Mairie – 14 avenue du Vallespir 3 – Annexe de la Mairie – Las Ilias
MAURY	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie
MILLAS	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	04	1 - Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse 2 – Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse 3 – Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse 4 – Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse
MOLITG LES BAINS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – 5 carterera del coll de Jau
MONTALBA LE CHATEAU	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	UNIQUE	Mairie – 11 rue camí d'Ille
MONTAURIOL	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Mairie
MONTBOLO	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Salle du conseil municipal – 4 rue de l'Eglise
MONTESCOT	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	UNIQUE	Salle des fêtes
MONTESQUIEU des ALBERES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	UNIQUE	Salle Jean Thubert – grand rue
MONTFERRER	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Mairie – rue principale
MONT LOUIS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle des Pyrénées – 1er étage – bvd Vauban
MONTNER	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Foyer rural – impasse du foyer
MOSSET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – salle du conseil municipal
NAHUJA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie - placa del municipi
NEFIACH	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	UNIQUE	Salle des fêtes -Le Foitral
NOHEDES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – carrer dels pastors
NYER	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie
OLETTE-EVOL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	1 – Mairie – avenue du général de Gaulle – OLETTE 2 – place Ludovic Massé – EVOL
OMS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle polyvalente – rue de l'orme
OPOUL PERILLOS	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – 22 avenue Pierre Estrac
OREILLA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie
ORTAFAA	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	UNIQUE	Salle du clocher – rue de Venise
OSSEJA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – place Saint-Paul
PALAU DE CERDAGNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – salle des mariages
PALAU DEL VIDRE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	02	1 – Mairie -Place de la République 2 – Groupe scolaire – chemin de Batipalms
PASSA	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle des fêtes – rue de la Tramontane
PERPIGNAN	PERPIGNAN	Canton 6 – Perpignan 1	02	071	601 – Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer 602 - Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer

		02	603 – Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer
		02	604 - Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer
		02	605 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dufy
		02	606 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dufy
		02	607 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dufy
		01	608 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
		01	609 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
		01	610 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
		01	611 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
		01	612 - Mairie du Quartier Nord – Salle Polyvalente – Rue Jardins St Louis
		01	613 - Mairie du Quartier Nord – Salle Polyvalente – Rue Jardins St Louis
		01	614 - Mairie du Quartier Nord – Salle Polyvalente – Rue Jardins St Louis
		01	615 - École du Pont Neuf – Rue Isidore Hondrat
		01	616 - École du Pont Neuf – Rue Isidore Hondrat
	Canton 7 – Perpignan 2	03	701 – Couvent des Minimes – Rue Rabelais
		01	702 – Groupe scolaire Les Platanes – Rue des Dahlias
		01	703 – Groupe scolaire Les Platanes – Rue des Dahlias
		01	704 – Mairie de Quartier Est – Rue des Calanques
		01	705 – Mairie de Quartier Est – Rue des Calanques
		01	706 – Groupe scolaire Simon Boussiron – Avenue Général Gilles
		01	707 - Groupe scolaire Simon Boussiron – Avenue Général Gilles
		01	708 – Groupe scolaire Simon Boussiron – Avenue Général Gilles
		01	709 – Groupe scolaire Claude Simon – Chemin de la Roseraie
		01	710 – Groupe scolaire Claude Simon – Chemin de la Roseraie
	Canton 8 - Perpignan 3	03	801 - Hôtel de Ville – Place de la Loge
		03	802 – Couvent des Minimes – Rue Rabelais
		03	803 – Groupe scolaire Romain Rolland – 1, avenue Georges Guynemer
		03	804 – Groupe scolaire Romain Rolland – 1, avenue Georges Guynemer
		03	805 – Groupe scolaire Romain Rolland – 1, avenue Georges Guynemer
		01	806 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin – Rue Paul Valéry
		01	807 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin - Rue Paul Valéry
		01	808 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin - Rue Paul Valéry
		01	809 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin - Rue Paul Valéry
		01	810 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin - Rue Paul Valéry
	Canton 9 – Perpignan 4	03	901 – Groupe scolaire Jordi Barre – 4 Rue Remparts St Mathieu
		03	902 – Groupe scolaire Jordi Barre – 4 Rue Remparts St Mathieu
		01	903 - Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Ornano
		01	904 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Ornano
		01	905 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Ornano
		01	906 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Ornano
		01	907 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Ornano
		01	908 – Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud – Rue Foment de la Sardane
		01	909 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud – Rue Foment de la Sardane

					910 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud – Rue Foment de la Sardane
				01	911 - Groupe scolaire Vertefeuille – Rue de Villelongue dels Monts
				01	912 - Groupe scolaire Vertefeuille – Rue de Villelongue dels Monts
				01	913 - Groupe scolaire Vertefeuille – Rue de Villelongue dels Monts
				01	914 – Groupe scolaire Ludovic Massé – Rue Pierre Bretonneau
				01	915 – Groupe scolaire Ludovic Massé - Rue Pierre Bretonneau
				03	916 – Groupe scolaire Romain Rolland –1 avenue Georges Guynemer
			Canton 10 – Perpignan 5	03	1001 - École Jules Ferry – Boulevard des Pyrénées
				03	1002 - École Jules Ferry – Boulevard des Pyrénées
				01	1003 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
				01	1004 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
				01	1005 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
				01	1006 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
				01	1007 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
				01	1008 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
				01	1009 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
				01	1010 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			Canton 11 – Perpignan 6	03	1101 – Salle des libertés – 3 rue Edmond Bartissol
				03	1102 - Hôtel de Ville – Place de la Loge
				03	1103 – École Jean-Jacques Rousseau – Rue Courteline
				03	1104 – École Jean-Jacques Rousseau – Rue Courteline
				03	1105 – École Jean-Jacques Rousseau – Rue Courteline
				03	1106 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
				03	1107 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
				03	1108 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
				03	1109 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
				04	Mairie – salle du conseil municipal
PERTHUS (LE)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères		UNIQUE	Mairie – boulevard national
PEYRESTORTES	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral		UNIQUE	Mairie
PEZILLA DE CONFLENT	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly		UNIQUE	
PEZILLA LA RIVIERE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral		03	1 – Centre culturel – rue Ferdinand Jossé
					2 – Centre culturel – rue Ferdinand Jossé
PIA	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise		02	1 – Salle Jean Jaurès – avenue de Bompas
					2 – Salle Jean Jaurès – avenue de Bompas
					3 – Salle Louis Torrelles – parking Ste Anne
					4 – École Louis Torcats – cantine scolaire – rue Ste Anne
PLANES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes		03	Mairie
PLANEZES	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly		02	Mairie – place de la république
POLLESTRES	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres		01	1 – Salle polyvalente Jordi Barre – avenue Pablo Casals
					2 – Salle polyvalente Jordi Barre – avenue Pablo Casals
					3 – Salle polyvalente Jordi Barre – avenue Pablo Casals
PONTEILLA-NYLS	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres		04	1 – Mairie – PONTEILLA
					2 – Annexe mairie – avenue de Pollestres
PORTA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes		03	Salle de la Mairie – RN20

	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie
PORTE PUYMORENS					
PORT VENDRES	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	03	1 – Mairie – salle des mariages – 8 rue Jules Pams 2 – Centre culturel – salle du rez-de-chaussée – place Castellane 3 – École maternelle – salle de jeux – rue Aristide Briand
PRADES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	05	1 – Le foirail – rue le Foirail 2 – Salle EYT – rue San Juan de Porto-Rico 3 – Maternelle Pasteur – avenue Pasteur 4 – Salle Lousa – plaine St Martin 5 – Salle Gelcen – avenue de la Basse
PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Mairie – 6 rue Porte de France
PRATS DE SOURNIA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – 20 rue Balcon du Fenouillèdes
PRUGNANES	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Salle des fêtes – 2 place de la fontaine
PRUNET ET BELPUIG	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – hameau La Trinité
PUYVALADOR-RIEUTORT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle polyvalente de Rieutort – 7 rue des Trois Fontaines
PY	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie
RABOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – place de la commune
RAILLEU	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie de Railleu – 4 carrer Liarg
RASIGUERES	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – place de la Mairie
REAL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – route de Formiguères
REYNES	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	02	1 – Le village – salle de conseil municipal 2 – Les échoppes du Pont – salle polyvalente
BUREAU CENTRALISATEUR					
RIA SIRACH	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle des fêtes – rue de la mairie
RIGARDA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie
RIVESALTES	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	06	1 – Centre associatif et culturel – place du Général de Gaulle 2 – École Pons – rue Émile Parès 3 – Club du 3ème âge – rue des oiseaux 4 – Mairie – salle Riu – place de l'Europe 5 – Salle Ami club – avenue du stade 6 – Les dômes – avenue de la Marne
RODES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – 4 carrer gran
SAHORRE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Centre culturel – route de Fuilla
SAILLAGOUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – place Oliva
ST ANDRE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	02	1 – Salle du conseil 2 – Salle d'exposition
ST ARNAC	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – 2 place de Centernach
ST CYPRIEN	PERPIGNAN	Canton 3 – La Côte Sableuse	02	09	1 – Mairie – rue Alexandre Dumas 2 – École Noguères – rue Auguste Rodin 3 – office du tourisme – quai Arthur Rimbaud 4 – Salle Genin de Régnes – avenue du Roussillon 5 – École maternelle MET – rue Arago 6 – École maternelle MET – rue Arago 7 – Foyer personnes âgées – rue Mirabeau 8 – Yacht club – 6 quai Arthur Rimbaud

ST ESTEVE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	08	9 – École Alain – rue Albert Camus 1 – Mairie – salle Jean Jaurès – rue de la République 2 – Musée du Mas Carbasse – place du Mas Carbasse 3 – Salle Méditerranée – place de la Méditerranée 4 – Restaurant scolaire PAU CASALS – salle « élémentaires » - allée de la Méditerranée 5 – Restaurant scolaire PAU CASALS – salle « maternelles » - allée de la Méditerranée 6 – Espace Léo Lagrange – salle Condorcet – 24 ter avenue du Général de Gaulle
					7 – Espace Léo Lagrange – salle Dolto – 24 ter avenue du Général de Gaulle
ST FELIU D AMONT	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	UNIQUE	8 – Mas Saint Mamet – 16 route de Perpignan
ST FELIU D AVALL	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	02	Salle polyvalente 1 – Salle polyvalente – allée des sports 2 – centre socio-culturel Max Havart – avenue du Canigou
ST GENIS DES FONTAINES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02	1 – Salle Homs-Jonca – 19 avenue Georges Clemenceau 2 – Salle Maréchal Joffre – 53 avenue Maréchal Joffre
ST HIPPOLYTE	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	03	1 – Gymnase – bvd de la Marine 2 – Gymnase – bvd de la Marine
					3 – Salle Derroja – avenue général Derroja
ST JEAN LASSELLE	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle Marcel Cazeilles – 4 place de la République
ST JEAN PLA DE CORTS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	UNIQUE	Centre socio-culturel
ST LAURENT DE CERDANS	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Mairie – salle des réunions et mariages
ST LAURENT DE LA SALANQUE	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	08	1 – Foyer rural – boulevard Nicolas Canal 2 – École Joseph Cortada – chemin de Leucate 3 – École Pablo Casals – avenue Pablo Casals 4 – Salle Marinade – boulevard Nicolas Canal 5 – École Romain Vidal – chemin de Leucate 6 – Salle polyvalente – chemin de Leucate 7 – Salle polyvalente – chemin de Leucate
					8 – Ecole élémentaire Charles Perrault – rue du Dr Marques
					Mairie – 3 carrer del Canigo Mairie – place Michel Arts
STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	
STE LEOCADIE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	
STE MARIE	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	02	04	1 – Salle communale – impasse du bouledrome 2 – Centre culturel l'Oméga – 2 rue des Cyclades 3 – Salle communale – impasse du bouledrome 4 – Centre culturel l'Oméga – 2 rue des Cyclades
					Mairie
ST MARSAL	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Mairie – 10 rue de la mairie
ST MARTIN-DE-FENOUILLET	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – salle des fêtes
ST MICHEL-DE-LLOTES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	
ST NAZAIRE	PERPIGNAN	Canton 3 – La Côte Sabieuse	02	02	1 – Foyer rural Espace « Jean Cortie » 2 – Foyer rural Espace « Jean Cortie »
					1 – Foyer rural – avenue Pezières
ST PAUL DE FENOUILLET	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	02	

ST PIERRE DELS FORCATS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	2 – Foyer rural – avenue Pezières Mairie – 21 gran rue
SALEILLES	PERPIGNAN	Canton 3 – La Côte Sabieuse	02	04	1 – Mairie – salle polyvalente – 2 bd du 08 mai 1945 2 – Mairie – salle polyvalente – 2 bd du 08 mai 1945 3 – Gymnase – 16 rue Louison Bobet 4 – Gymnase – 16 rue Louison Bobet
SALSES LE CHATEAU	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	02	1 – Salle des fêtes – rue Gaston Clos 2 – Salle des mariages – cour Carcassonne Mairie – salle presbytère
SANSA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – salle presbytère
SAUTO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie
SERDINYA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle des fêtes – route nationale
SERRALONGUE	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Salle des mariages – 4 rue Abdon POGGI
SOLER (LE)	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	06	1 – Mairie – salle des mariages 2 – Salle des fêtes – rue Guy Mocquet 3 – Salle Martin Vivès – place de la République 4 – Salle des fêtes – rue Guy Mocquet
SOREDE	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02	5 – Salle Martin Vivès – place de la République 6 – Petite salle Martin Vivès – place de la République 1 – Salle des fêtes – rue de la sardane 2 – Salle des fêtes – rue de la sardane
SOUANYAS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – place de la Mairie
SOURNIA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Place du Foyer rural – avenue du Général Tisseyre
TAILLET	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Salle polyvalente
TARERACH	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie
TARGASONNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – 3 bis route d'Andorre
TAULIS	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Mairie – rue des rocailles
TAURINYA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	salle du conseil – 13 carrer del Canigo
TAUTAVEL	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie
TECH (LE)	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Mairie – 3 rue royale
TERRATS	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Mairie – Avenue du Vallespir
THEZA	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	UNIQUE	Mairie – Place de la promenade
THUES ENTRE VALLS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle St Génis – rue de la soulane
THUIR	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	06	1 – Maison des jeunes et de la culture – salle Léon Jean Grégory 2 – Maison des jeunes et de la culture – salle du 3ème âge 3 – Maison des jeunes et de la culture – salle du billard 4 – Maison des jeunes et de la culture – salle Léon Jean Grégory 5 – École maternelle Michel Maurette – cité Vallespir 6 – École maternelle Michel Maurette – cité Vallespir
TORDERES	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle polyvalente – 2 rue des écoreuils
TORREILLES	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	03	1 – Groupe scolaire Jules Verne – rue Alphonse Daudet 2 Groupe scolaire Jules Verne – rue Alphonse Daudet 3 – Groupe scolaire Jules Verne – rue Alphonse Daudet
TOULOUGES	PERPIGNAN	Canton 11 – Perpignan 6	01	05	1 – Foyer des aînés – place Abelanet

						2 – Salle des fêtes – avenue Jules Ferry 3 – Salle polyvalente – entrée côté place Abelanet 4 – Salle polyvalente – entrée parking de la Poste 5 – Maison des associations – espace Léo Lagrange – place Abelanet Salle la « Cave aux Contes » - 22 avenue de Perpignan Salle « Porte des Fenouillèdes », située face à la nouvelle mairie Mairie – salle des fêtes – rue du lavoir Salle des fêtes – avenue des Albères Mairie – place de l'Eglise (salle polyvalente RDC mairie) Mairie Mairie – 19 carrer torro blanc Mairie – salle du conseil – place du Général Casso Mairie – place de l'entente cordiale Salle Jean Lannelongue – 23 rue St Jacques 1 –salle des fêtes – avenue du Littoral 2 – Salle Joffre – place Maréchal Joffre
TRESSERE	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE		
TREVILLACH	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE		
TRILLA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE		
TROUILLAS	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE		
UR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		
URBANYA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		
VALCEBOLLERE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		
VALMANYA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE		
VERNET LES BAINS	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE		
VILLEFRANCHE DE CONFLENT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE		
VILLELONGUE DE LA SALANQUE	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	02	02		
VILLELONGUE DELS MONTS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	UNIQUE		
VILLEMOLAQUE	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE		
VILLENEUVE DE LA RAHO	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	03		
VILLENEUVE LA RIVIERE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	UNIQUE		
VINÇA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE		
VINGRAU	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE		
VIRA	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE		
VIVES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	UNIQUE		
VIVIER (LE)	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE		

ALBERE (1)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01	Place de la Mairie
ALENYA	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illobérès	02	07	école élémentaire Françoise Lopez Girona – intersection rue André Bouille-avenue Jean Jaurès accueil de loisirs – boulevard du 8 mai croisement rue André Bouille-rue Pablo Picasso croisement avenue Jean Jaurès-avenue du littoral croisement avenue de la mer-route de St Cyprien rue du paradis croisement rue des compagnons-avenue de Perpignan 5 rue des Thermes (devant la Mairie) rue des Thermes- ancien Théâtre de verdure rue du Bac (devant la Mairie de Palalda) super Amélie boulevard de la Petite Provence route de Céret – HLM L'Estanyol place du Coq d'or mur de la mairie – 39 route des Pyrénées rue de la cave coopérative rue de la Tourre allée F. Buisson (village) rue de la Convention – angle rue du 14 Juillet (village) avenue du 8 Mai (village) parking de la piscine (village) place Gambetta (village) chemin de la Cerigne – face au cimetière (village) rue du 14 juillet – rond-point de l'école La Granotera (village) avenue d'Hurth (village) avenue du Marasquet (village) Rond-point d'arrivée (plage) avenue du Tech (plage) avenue du Grau (plage) parking place de l'Europe (plage) avenue de la Torre d'En Sorre (plage-le Racou) 23 chemin de Palau – Espace Waldéck-Rousseau Baills de la Mairie (grilles de l'Hôtel de ville) avenue de l'Alzine Rodone Lieu-dit Can Partère Rue de la Mairie avenue Jean Jaurès rue Molière route d'Ortaffa 2 bis rue des muscats avenue du Canigou – place du Foyer rural rue du Ball – parking de Guardia Le village rue des cordiers
AMELIE LES BAINS/ PALALDA	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	06	
ANGLES (les)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	
ANGOUSTRINE/VILLENEUVE ESCALDES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	
ANSIGNAN	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	
ARBOUSSOLS	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	
ARGELES SUR MER	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	15	
ARLES SUR TECH	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	03	
AYGUATEBIA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	
BAGES	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illobérès	04	04	
BAHO	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	02	
BAILLESTAVY	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	
BAIXAS	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	02	

BANYULS DELS ASPRES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	avenue Marschal Joffre
BANYULS SUR MER	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	05	rue du Thou avenue de la République angle rue 14 juillet-rue St Sébastien avenue de la gare
BARCARES (LE)	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	05	Angle avenue du Général de Gaulle – Pont du Puig del Mas route des crêtes – Le Mas Reig Boulevard du 14 juillet face à l'Hôtel de ville Boulevard des Rois de Majorque devant le Mas de l'ille Avenue de la Coudalière devant le Tennis club Boulevard de la Côte Vermeille Avenue du paquebot des sables – devant le centre culturel Cocteau-Marais mur d'enceinte du jardin de la Mairie Place de la Mairie – panneaux galvanisés 2 grand rue - Parking de la mairie place David Vidal avenue de la Salanque – mas Parns parking à l'entrée du village 6 bis Cami Real Mairie cours du Pic Estelle avenue d'En Carbounet avenue Jean Moulin place Jean Jaurès rue des écoles rue du 4 septembre place de Catalogne Centre culturel - Parking des écoles Parking de la mairie Parking de la mairie – avenue de Lax Mur Carcasona – avenue de Lax avenue du 19 mars 1962 avenue de Perpignan avenue André Ampère – Mas Guérido avenue du Périgord avenue du Périgord – Château d'eau avenue de la Madeleine avenue du Dauphiné avenue Picasso avenue du Rousillon avenue Célestin Freinet avenue François Mitterrand avenue Marcel Carbonnel place des droits de l'homme (mairie) Place de la Mairie 20 route d'Estagel chemin de la fontaine Parking de la Mairie
BASTIDE (LA)	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	
BELESTA	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	
BOLQUERE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	
BOMPAS	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	01	02	
BOULE D'AMONT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	
BOULETERNERE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	
BOULOU (LE)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	07	
BOURG MADAME	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	
BROUILLA	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	02	
CABANASSE (LA)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	
CABESTANY	PERPIGNAN	Canton 8 – Perpignan 3	01	13	
CAIXAS	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	01	
CALCE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	01	
CALMEILLES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	
CAMELAS	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	01	

CAMPOME	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Route de la Castellane
CAMPOUSSY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Carrer Nou – face à la Mairie
CANA VAILLES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Place Erola
CANET EN ROUSSILLON	PERPIGNAN	Canton 3- La Côte Sableuse	02	07	Place St Jacques Impasse Xamma – face à l'école des pâquerettes Avenue de Catalogne – entre la Poste et la fontaine Impasse Jean Mermoz – face à l'école Jean Mermoz Avenue Eugène Sauvy – au droit de l'école des myosotis Place de la Côte Radieuse – côté est Boulevard Tixador – face à l'Office de tourisme
CANOHES	PERPIGNAN	Canton 10 – Perpignan 5	01	07	Rue de la Couloumine – face à la salle polyvalente Place du bicentenaire Rue Escudier – face à l'école annexe Julien Panchot Rue des écoles Rue des anciens combattants d'Afrique du Nord Rue de las Triguagues I-3 rue Romain Escudier – devant le centre de loisir périscolaire
CARAMANY	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Place de la Mairie
CASEFABRE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	place Lambert Coste
CASES DE PENE	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place des écoles
CASSAGNES	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	6 rue des Capitelles
CASTEIL	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	1 place de la Mairie
CASTELNOU	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Chemin de la salle du Tilleul
CATLLAR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	parking du Canigou route d'Eus
CAUDIES DE FENOUILLEDES	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place de la Mairie
CAUDIES DE CONFLENT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Lavoir de CAUDIES
CERBERE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	02	panneau à côté de la salle Georges Clauseilles panneau face à la mairie
CERET	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	07	avenue des Aspres mur d'enceinte du terrain de pétanque) avenue de la gare (mur d'enceinte ancien garage Rey) parking des Tms boulevard Lafayette
CLAIRA	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	03	avenue d'Espagne (palissade du camping municipal de Nogarède) avenue Georges Clemenceau
CLARA-VILLERACH	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	03	avenue Jules Ferry (mur de l'immeuble de l'école Marc Chagall) Parking rue des sports Boulevard des Albères Rue de l'hôpital rue des vignes – Clara rue des tilleuls – Villerach rue de la Mairie – Clara Panneaux place de la mairie place de la République Panneaux rue de la République Panneaux Le faubourg – passerelle du Château Royal Panneaux boulevard du Boramar Panneaux – centre culturel –rue Jules Michelet
CLUSES (les)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01	
CODALET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	
COLLIOURE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	05	

CONAT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Panneaux chemin de consolation, pont résidence du Haut Douy
CORBÈRE	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01	8 place du 8 mai
CORBÈRE LES CABANES	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01	Rue du puits – Espace Emile Vendrell
CORNEILLA DE CONFLENT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	rue Pomarola en face de la mairie
CORNEILLA LA RIVIERE	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	03	Panneaux carrer del Canigo
					rue de l'église
					passage Arago – rue Clave verte
					Cité Beau Soleil
CORNEILLA DEL VERCOL	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illobertis	04	01	rue des écoles – mur de la salle polyvalente
CORSAVY	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	Panneaux mairie – Barry d'Amont
COUSTOUGÈS	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	Panneaux route des écoles
DORRES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	La Place
EGAT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mur face à l'entrée de la mairie – place de la Couloumine
ELNE	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illobertis	04	10	avenue Paul Reig
					avenue du Général de Gaulle
					route de latour bas Elne
					boulevard Voltaire – parking de la Cité Administrative
					rue du Couvent – parking Sant Jordi
					rue du Sahnà
					avenue des poètes
					avenue Pablo Neruda
					Boulevard Pas de la Banca
					Rue Pépé Vignes
ENVEITG	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Parking place de la Mairie
ERR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	place de la Mairie
ESCARO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	rue St Martin – mur sis sous la mairie
ESPIRA DE L'AGLY	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	04	Panneaux place du docteur Jaupart
					rue de Cases de Pène
					rue du 4 septembre
					allées Teulière
ESPIRA DE CONFLENT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	carrer major
ESTAGEL	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	02	avenue du Docteur Torrelles – devant la mairie
					Cour du bâtiment Espace Mandela – avenue René Nicolau
ESTAVAR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	route de Livria
ESTOHER	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Lieu-dit Le Raig
EUS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Entrée du village près de l'arrêt de bus
EYNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Panneaux mairie – Cal Martinet
FELLUNS	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place de la liberté
FENOUILLET	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Mur du cimetière - RD 9e – entrée du village
FILLOLS	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	devant la Mairie
FINESTRET	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	place de l'Eglise
FONT ROMEU ODEILLO VIA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	Mairie
					Office du Tourisme
FONTPEDROUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	mur d'enceinte du bâtiment École/Mairie
FONTRABIOUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	Fontrabouse – place de la fontaine
					Espousouille – rue de la dressère
FORMIGUERES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Panneaux place de la mairie
FOSSE	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place du village les Cabanes

FOURQUES	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Aire des loisirs – avenue du Vallespir
FUILLA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	RD 6 – Feuilla du milieu – mur de l'école
GLORIANES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Place de la Mairie
ILLE SUR TET	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	04	avenue Chopin – devant la salle La Catalane rue Jean Jaurès – devant la place du foirail route de Prades – devant le parking du stade/piscine rue Jean Baptiste Moynier – devant le square la Grimolesse
JOCH	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	carrer de l'escola
JUJOLS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Panneaux devant la Mairie
LAMANERE	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	Mur face à la Mairie
LANSAC	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Panneaux 52 rue de la Mairie
LAROQUE DES ALBERES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02	placette de la Mairie placette du bridge
LATOUR BAS ELNE	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	02	03	Mairie - avenue du Tech rue de l'église
LATOUR DE CAROL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	avenue Pierre Camps
LATOUR DE FRANCE	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place du Souvenir Parvis de la mairie
LESQUERDE	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Panneaux – grand rue du Capitoul
LLAGONNE(LA)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	devant la Mairie 5 promenade du pré de la ville
LLAURO	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	01	rue des cerisiers – en face atelier municipal
LLO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	carretera d'Eina – parking Mairie
LLUPIA	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	02	13 carter de l'aire rue Jules Ferry – à côté de la salle Louis Amade
MANTET	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	place du village
MARQUIXANES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Mairie 4 rue des écoles
MASOS (LOS)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	place de la République
MATEMALE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	1 place de la Mairie
MAUREILLAS/LAS ILLAS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02	nouvelle mairie – 14 avenue du Vallespir
MAURY	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Annexe-mairie de las Illas
MILLAS	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	09	Mur mairie – Place de la Mairie bureaux de vote – halle des sports Rue Ludovic Massé
					Allee Edmond Michelet
					rue Victor Hugo – ancien château d'eau rue du stade – stade municipal
					RD916 – niveau gendarmerie
					21 rue de l'île après passage à niveau rue Jean Jaurès – Moulin à huile
					route de Corbère – n°41
MOLITG LES BAINS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	rambla Pau Casals
MONTALBA LE CHATEAU	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01	Mairie – 11 camí d'ille
MONTAURIOL	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Mairie
MONTBOLO	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	parking face à la Mairie – panneaux fixés sur clôture
MONTESCOT	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	01	Clôture de l'école primaire – place des acacias
MONTESQUIEU des ALBERES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01	grand rue (face salle Jean Thubert)
MONTFERRER	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	rue principale -panneaux près du lavoir
MONT LOUIS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	boulevard Vauban

MONTNER	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	impasse du foyer rural
MOSSET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	route du Col de Jau – porche lère rue à gauche avant la mairie
NAHUJA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Place de la Mairie
NEFIACH	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01	avenue du Général de Gaulle – Le Foirail
NOHEDES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	carreer dels pastors
NYER	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	place de la Mairie
OLETTE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	avenue du Général de Gaulle – OLETTE
OMS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	place Ludovic Massé – EVOL
OPOUL PERILLOS	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	mur du monument aux morts
OREILLA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	devant la Mairie – avenue Estrirac
ORTAFFA	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	02	Mur de la mairie
OSSEJA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	rue des micocouliers
PALAU DE CERDAGNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	avenue du Vallespir
PALAU DEL VIDRE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	02	place St Paul
PASSA	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	01	entrée de la Mairie
PERPIGNAN	PERPIGNAN	Canton 6 – Perpignan 1	02	09	place de la République
					chemin de Batipalmes
					18 avenue Torcatis – parking de la Mairie
					C.E.S Jean Sébastien Pons - Mur de clôture rue Diaz
					Groupe scolaire Léon Blum - Avenue Docteur Schweitzer
					Groupe scolaire Victor Hugo - Rue Raoul Dufy
					Groupe scolaire Jean Jaurès - Rue J. Thibaud
					Avenue du Maréchal Joffre - Clôture du jardin Saint-Louis
					Groupe scolaire Roudayre - Avenue Emile Roudayre
					Jardin Henry Bataille - Rue Jean Richepin
					Grille du jardin angle rue J. Bart - Avenue Maréchal Joffre
					Ecole du Pont Neuf - Rue Isidore Hondrat
PERPIGNAN		Canton 7 – Perpignan 2	03	08	Ecole les Platanes - Rue des Dahlias
					Grille du square Bir Hakeim - Bd Jean Bourrat, allée Jean Manalt
					Grille du square Bir Hakeim - côté cours Lassus, Palais des congrès
					Ecole Château Roussillon - Château Roussillon
					Mairie de Quartier EST - Rue des Calanques
					Groupe Scolaire Simon Boussiron - Avenue Général Gillès
					Grpe scolaire Claude Simon - Chemin de la Roseraie sur clôture de l'école
					Couvent des Mimimes - rue Rabelais
PERPIGNAN		Canton 8 – Perpignan 3	01	08	Hôtel de Ville - place de la Loge
					Groupe scolaire Romain Rolland - façade Bd Anatole France
					Groupe scolaire Romain Rolland - façade Avenue Jean Mermoz
					Couvent des Minimes - rue Rabelais
					Groupe scolaire Pierre de Coubertin - rue Paul Valéry
					Ecole Fénélon - rue Ernest Renan
					Grille du Lycée Jean Lurçat - rue nature - face H.L.M L.O.P.O.FA
					Cimetière Saint-Jacques - rue Paul Rubens
PERPIGNAN		Canton 9 – Perpignan 4	01	10	Groupe scolaire Romain Rolland - façade Bd Anatole France
					Groupe scolaire Romain Rolland - façade Avenue Jean Mermoz
					Groupe scolaire Jordi Barre - Rue des Remparts St Mathieu

					Groupe scolaire Anatole France - rue Colonel d'Ornano Clôture terrain de Jeux - rue Jean Rièrre
					Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud - Boulevard Foment de la Sardane Grille du parking - boulevard Mondony Grille du jardin public - rue du Vilar
					Ecole Ludovic MASSE - rue Pierre Bretonneau
					Groupe scolaire Vertefeuille - rue de Villelongue dels Monts
PERPIGNAN			01	06	Groupe scolaire Blaise PASCAL - rue des grenadiers Ecole Jean Miro - Avenue de Belfort
					Cimetière Saint-Martin - avenue Marcelin Albert
					Groupe scolaire Edouard Herriot - avenue Victor Dalbiez
					Ecole Jules Ferry - Boulevard des Pyrénées
					Grille du Palais de justice - place Arago
PERPIGNAN			03	06	Hôtel de Ville - place de la Loge Rue Edmond Bartissol face au bureau de vote "Salle des Libertés"
					Ecole mixte Jean-Jacques Rousseau - rue Courteline
					Cantine BOLTE - Rue Jean-Baptiste Lulli - Clôture du parking
					Groupe scolaire d'Alembert - 30 rue Pascal-Marie Agasse
					Ecole Condorcet - rue Condorcet
PERTHUS (LE)			04	01	placette de la Mairie
PEYRESTORTES			02	02	place des écoles
					Rue Massenet (contre le mur du château)
PEZILLA DE CONFLENT			02	01	rue de la Mairie
PEZILLA LA RIVIERE			03	01	31 bis avenue du Canigou
PIA			02	02	Salle Jean Jaurès - avenue de Bompas parking Ste Anne - parc des tilleuls
PLANES			03	01	Mairie
PLANEZES			02	01	ancienne école
POLLESTRES			01	05	avenue Pablo Casals - Mairie avenue Pablo Casals - salle polyvalente Jordi Barre rue des constellations
					place des libertés
					place du monument aux morts
PONTEILLA-NYLS			04	03	avenue de la gare - PONTEILLA 11 avenue de Perpignan - PONTEILLA
					avenue de Pollestres - NYLS
PORTA			03	01	parking RN 20
PORTE PUYMORENS			03	01	Place de la Mairie
PORT VENDRES			04	11	route de Collioure - sous la rue Victor Hugo rue Pasteur (école pasteur)
					boulevard Bellevue - HLM Coma Sadulle HLM Le Glacis(rond point)
					angle rue Henri Mitjaville et quai du fanal
					face à l'école maternelle Parès
					rue Lambert Batlle - sous la place Castellane place de l'Obéissance

					Salle Génin de Règnes - avenue du Roussillon
					Ecole maternelle rue François Arago
					Ecole maternelle rue François Arago
					Foyer 3ème âge - rue Mirabeau
					quai Rimbaud - Yacht club
					Ecole primaire - rue Albert Camus
ST ESTEVE	PERPIGNAN	Canton 14 - Le Ribéral	03	09	Salle Jean Jaurès - rue de la République
					Musée du Mas Carbasse - avenue Joliot Curie
					Salle de la méditerranée - place de la Méditerranée
					Restaurant scolaire Pau Casals - allée de la Méditerranée
					Espace Léo Lagrange - 24 ter avenue du Général de Gaulle
					Espace St Marnet - route de Perpignan
					Château d'eau - avenue de Rivesaltes
					3 Avenue des Olympiades
					boulevard du Canigou face à la halle au frais
ST FELIU D AMONT	PERPIGNAN	Canton 16 - La Vallée de la Têt	03	02	avenue du Roussillon (face aux numéros 13 et 15)
					La Placeta
ST FELIU D AVALL	PERPIGNAN	Canton 16 - La Vallée de la Têt	03	05	Mairie - 114 avenue du Canigou
					Salle polyvalente - allée des sports
					Centre socio-culturel - avenue du Canigou - avenue du Roussillon
					avenue du Languedoc
ST GENIS DES FONTAINES	CERET	Canton 17 - Vallespir - Albères	04	04	19 avenue Georges Clemenceau
					53 avenue Maréchal Joffre
					clôture des ateliers municipaux
					place des Provinces Françaises
ST HIPPOLYTE	PERPIGNAN	Canton 4 - La Côte Salanquaise	02	03	Mairie - 3 rue Paul Riquet
					Parc des 4 chemins - rue des Jonquilles
					Ecole - Chemin du boutou
ST JEAN LASSELLE	PERPIGNAN	Canton 1 - Les Aspres	04	01	22 avenue de la Mairie
ST JEAN PLA DE CORTS	CERET	Canton 17 - Vallespir - Albères	04	02	Rond-point St Sébastien
					salle polyvalente - coté rue des sérénades
ST LAURENT DE CERDANS	CERET	Canton 2 - Le Canigou	04	04	route du bac
					rue de l'église
					La Sort
					La Forge del mitg
ST LAURENT DE LA SALANQUE	PERPIGNAN	Canton 4 - La Côte Salanquaise	02	14	PIJ - avenue Joffre
					route du Barcarès - rond-point de la gendarmerie
					Espace vert Méditerranée - avenue de la Côte Vermeille
					lot. La Cruetta - avenue Alsace Lorraine
					Foyer rural - boulevard de la révolution
					Ecole Joseph Cortada
					École Pablo Casals
					Stade stabilisé (jouxte terrain de tennis) - avenue de l'aviation
					route de Torreilles - devant la maison de retraite
					Bd Georges Clemenceau (parking face aux HLM route de claira)
					rue du bac - mur du stade
					Salle polyvalente - chemin de Leucate

									Ecole Jules Oudet – avenue Urbain Paret
STE LEOCADIE		PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01				école élémentaire Charlet Perrault - rue docteur René Marques
STE MARIE		PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	02	04				Mairie – place Michel Aris avenue Jules Ferry avenue des Marendès Rond-point de Latre de Tassigny impasse du bouledrome D 618 – face au terrain de pétanque Aribus – place du village rue de Casefabre – mur du cimetière Mairie – place de la république avenue d'Elne – mur du Parc Durand rue de Cabestany place St Pierre parking supermarché « carrefour market » place du foyer rural Mairie – 21 grand rue Jardin de la demoiselle – avenue de la Méditerranée Devant la Mairie – avenue de Perpignan Devant le cimetière – avenue du Canigou Devant le gymnase – angle rue Louison Bobet et rue Bousquet avenue des crouettes Devant le groupe scolaire Georges Sand – rue Follereau boulevard Jean Jaurès rue Gaston Clos avenue François Tubau avenue Général de Gaulle rue d'Opoul lavoir municipal Mairie – rue Creueta parking de la Mairie – RN116 rue de St Antoine (début de la rue sans numéro) Ancienne place du Marché – rue Paul Langevin square Guy Malé – avenue Jean Jaurès Tennis municipal – rue des lilas Stade municipal – avenue de la République Ecole élémentaire François Arago – rue des nouvelles écoles Lotissement Merabelles – route de Toulouges salle des fêtes – rue de la sardane parking de la Mairie – rue de la caserne rue de la coscolleda Place de la Mairie Foyer rural – avenue du Général Tisseyre placette de la Mairie rue des lauriers rue de l'église rue des rocailles cami del Canigou – mur de la séparation école-mairie
ST MARSAL		CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01				
ST MARTIN-DE-FENOUILLET		PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01				
ST MICHEL DE LLOTES		PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01				
ST NAZAIRE		PERPIGNAN	Canton 3 – La Côte Sableuse	02	03				
ST PAUL DE FENOUILLET		PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	03				
ST PIERRE DELS FORCATS		PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01				
SALEILLES		PERPIGNAN	Canton 3 – La Côte Sableuse	02	06				
SALSÈS LE CHATEAU		PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	05				
SANSA		PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01				
SAUTO		PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01				
SERDINYA		PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01				
SERRALONGUE		CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01				
SOLÈR (LE)		PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	06				
SOREDE		CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	03				
SOUJANYAS		PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01				
SOURNIA		PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01				
TAILLET		CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01				
TABERACH		PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01				
TARGASONNE		PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01				
TAULIS		CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01				
TAURINYA		PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01				

TAUTAVEL	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	rue Anatole France
TECH (LE)	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	place de la Poste
TERRATS	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	01	rue de la Fontaine
THEZA	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	01	place de la promenade
THUES ENTRE VALLS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	rue de la soulane
THUIR	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	07	Piscine municipale – avenue de la Méditerranée
					avenue du Dr Ecoiffier – devant la MJC
					Ecole Maurette – Cité Vallespir
					avenue Nabona – rond-point
					place du vieux moulin
					place Albert Passama
					parking du 8 mai
TORDERES	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Mairie – 2 rue des écurieuls
TORREILLES	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	02	avenue Georges Brassens – angle rue Alphonse Daudet
					Espace Capellans – boulevard de la plage
TOULOUGES	PERPIGNAN	Canton 11 – Perpignan 6	01	05	place Abelanet
					avenue Maillol
					parking devant la Poste
					avenue de l'Achau
					parking de la salle des fêtes
TRESSERE	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	02	avenue de Perpignan
					rue du Pla del Rey
TREVILLACH	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place de l'Aire
TRILLA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Place de la Mairie
TROUILLAS	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	02	avenue du Canigou – mur école élémentaire
					avenue des Alberès – façade de la salle des fêtes
UR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Place de la Mairie
URBANYA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mairie
VALCEBOLLERE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	place de l'étoile
VALMANYA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	carrer del veïnat
VERNET LES BAINS	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	place de l'entente cordiale (mur parking)
VILLEFRANCHE DE CONFLENT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Placette – tour d'Er Solennel
VILLELONGUE DE LA SALANQUE	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	02	02	avenue du littoral
					place Joffre
VILLELONGUE DELS MONTS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Alberès	04	02	placa de la Republica
					El Romaguer
VILLEMOLAQUE	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	01	1, avenue des Pyrénées – face à la mairie sur panneaux
VILLENUEVE DE LA RAHO	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	03	Salle des fêtes – rue du Général de Gaulle
					École maternelle – avenue du Roussillon
VILLENUEVE LA RIVIERE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	01	salle polyvalente Espace André Sanac – Route de Bages
VINÇA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	7 avenue du Canigou – mur de clôture de la mairie
VINGRAU	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place de la liberté
VIRA	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place de la République
VIVES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Alberès	04	01	entrée du village – route de Boucheville
VIVIER (LE)	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	parking de la salle polyvalente
					10 rue principale – face à la mairie

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET

Bureau du cabinet
Elections Interventions
Protocole

Dossier suivi par :
Christine MEYA

☎ : 04.68.51.65.18

☎ : 04.89.12.29.18

Mél :

elections@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Perpignan, le 26 août 2015

A R R E T E N° PREF/CABINET/BC/2015238-0001
portant désignation des délégués de l'administration
au sein des commissions de révision des listes électorales politiques
des communes de l'arrondissement de Perpignan pour la période
du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016

La Préfète des Pyrénées-Orientales,

*Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,
Chevalier du mérite agricole,*

VU le code électoral, notamment l'article L17 relatif à la composition de la commission administrative ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/CABINET/BC/2015236-0001 du 24 août 2015 instituant les bureaux de vote et établissant la liste des emplacements d'affichage électoral du département des Pyrénées-Orientales ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/1317573C du 25 juillet 2013 du ministre de l'intérieur relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/1516391C du 20 juillet 2015 du ministre de l'intérieur relative à la mise en place d'une procédure exceptionnelle de révision des listes électorales en 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de cabinet de la préfecture;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Sont nommées « délégués de l'administration » pour faire partie des commissions administratives chargées de procéder à la révision des listes électorales des communes de l'arrondissement de Perpignan pour la période comprise entre le 1er septembre 2015 et le 31 août 2016, les personnes mentionnées sur le tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de cabinet de la préfecture, Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de Perpignan sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet



Thomas THIEBAUD

Téléphone :
04.68.51.66.66



Adresse Postale :
Hôtel de la Préfecture – 24 quai Sadi-Carnot – 66951 PERPIGNAN CEDEX

⇨ INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr>

⇨ COURRIEL : pref-contact@pyrenees-orientales.gouv.fr

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2015 au
31 août 2016

COMMUNE	BUREAU	NOM	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CODE POSTAL
ALENYA	1er bureau	M. Raymond CALAVERA	19, rue du Château d'Eau	ALENYA	66200
ALENYA	2ème bureau	Mme Claude COMTE	1, impasse de la Mer	ALENYA	66200
ALENYA	3ème bureau	M. Christian BONAFOS	7 rue des Mimosas	ALENYA	66200
ALENYA	Liste générale	M. Jean TOURRES	Place Henri Sayroux	ALENYA	66200
ANSIGNAN		M. Joël DELOS	1 rue de la Borde	ANSIGNAN	66220
BAGES	1er bureau	Mme Marie-Hélène GUEROULT née MUNOZ	16 avenue Jean Jaurès	BAGES	66670
BAGES	2ème bureau	Mme Corine BORDES	20 Rue des Eglantiers	BAGES	66670
BAGES	3ème bureau	M. Augustin FERRER	26 rue Pablo Picasso	BAGES	66670
BAGES	Liste générale	M. Georges MENCION	14 rue des Micocouliers	BAGES	66670
BAHO	Liste générale	M. Michel LADRECH	5 rue du Pardal	BAHO	66540
BAHO	1er bureau	M. Raymond ATHIEL	15 rue des tourterelles	BAHO	66540
BAHO	2ème bureau	M. Raymond CLAVEL	2, rue des Cigales	SAINT-ESTEVE	66240
BAIXAS	1er bureau	Mme Marie-France STRAUMANN née BOBO	46 bd Sadi-Carnot	BAIXAS	66390
BAIXAS	2ème bureau	Mme Renée FERRE née MEHAUT	53 rue Voltaire	BAIXAS	66390
BAIXAS	Liste générale	Mme Georgette OUILLET née TORREILLES	4 boulevard de la Fontaine	BAIXAS	66390
BELESTA		M. Gérard JULIA	Le village	BELESTA	66720

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2015 au
31 août 2016

BOMPAS	1er bureau	M. André BARBE	12, rue du château d'eau	BOMPAS	66430
BOMPAS	2ème bureau	Mme Marie GUITER née FABRESSE	63, avenue du Haut Vernet	BOMPAS	66430
BOMPAS	3ème bureau	M. Christian AUGE	École Jean Moulin - Rue Honoré de Balzac	BOMPAS	66430
BOMPAS	4ème bureau	M. Jean-Claude POUGET	6, rue du Castillet	BOMPAS	66430
BOMPAS	5ème bureau	M. Gabriel ELIAS	4, avenue de Lamans	BOMPAS	66430
BOMPAS	6ème bureau	Mme Madeleine ARNAUD née PORTAL	8, avenue du Canigou	BOMPAS	66430
BOMPAS	Liste générale	M. Jacques BLANCH	39, rue des Églantines	BOMPAS	66430
BROUILLA		M. Gérard WAGENER	3, rue du Néoulous	BROUILLA	66620
CABESTANY	1er bureau	M. Patrick SPERRING	5 impasse Louis Torcatis	CABESTANY	66330
CABESTANY	2ème bureau	M. Joachim ASENCIO	41 rue du Lieutenant Gilles	CABESTANY	66330
CABESTANY	3ème bureau	M. Georges DELEUZE	3 avenue des Oliviers de Bohème	CABESTANY	66330
CABESTANY	4ème bureau	M Bernard MALLET	3, chemin Château Roussillon	CABESTANY	66330
CABESTANY	5ème bureau	Mme Marie-Christine MONTOYA née GANDON	36, rue du chasselas	CABESTANY	66330
CABESTANY	6ème bureau	M. Paul NACIO CASALIES	34, rue Julien Panchot	CABESTANY	66330
CABESTANY	7ème bureau	Mme Josette CANDELA née BERTHOMIEU	9 rue des Jonquilles	CABESTANY	66330
CABESTANY	Liste générale	M. Gérard MARQUES	13, chemin de Carcassonne	CABESTANY	66330
CAIXAS		Mme Nathalie RODA	Camp Grand	CAIXAS	66300

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2015 au
31 août 2016

CALCE		M. Edmond SOL	8, rue des Albères	CALCE	66600
CAMELAS		M. LEHOSSINE Bernard	Hameau de Bellecroze	THUIR	66300
CANET en ROUSSILLON	1er bureau	M. Claude FOUCKET	5 carrer del Podaire	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	2ème bureau	Mme Christiane SCHILLINGER veuve FINES	3 impasse François Aliès	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	3ème bureau	Mme Lydie ANGELIQUE dit DESRIVIERES	1 place Foment de la sardane	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	4ème bureau	Mme Rosette RICART	14 rue Sainte Anne	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	5ème bureau	M. Didier PELISSIER	18 rue del Espigolaire	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	6ème bureau	M. Maria EISENFELD née DI BONO	3 rue de la Corvette	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	7ème bureau	Mme Violette OVIZE née GARCIA	3 rue d'Italie – rés Tobago	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	8ème bureau	Mme Karine PIERSON	2 rue de la Corvette	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	9ème bureau	M. Joseph MASCLE	8 av Frédéric MISTRAL - Lot jardins bord de plage	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	10ème bureau	Mme Patricia REMY	6 carrer llarg	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	11ème bureau	M. Pierre GARRIDO	7 rue Denis PAPIN – Lot Vert Vallon	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	12ème bureau	Mme André DOMINGO	Allée du levant – res les Marines du Soleil - Esc C - Apt 42	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	Liste générale	M. Jean-Claude DUFRANNE	17 impasse des grives	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANOHES	1er bureau	Mme Ginette HUGUET	1 rue du Carlitte	CANOHES	66680
CANOHES	2ème bureau	M. Jean-Paul DEPPE	1 rue de la Cote Vermeille	CANOHES	66680

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1^{er} septembre 2015 au
31 août 2016

CANOHES	3ème bureau	Mme Stéphanie SAQUE	4 rue de la POURTALADE	CANOHES	66680
CANOHES	4ème bureau	Mme Marie-José FABRE née DUTARD	10 chemin du Moulin	CANOHES	66680
CANOHES	5ème bureau	Mme Espérance RONDEAU née MIRET	1 rue des Pinsons	CANOHES	66680
CANOHES	6ème bureau	Mme Martine DENJEAN née ARMADA	13 rue de la Cave Coopérative	CANOHES	66680
CANOHES	Liste générale	M. Jean PRADERE	8 rue des Vignes	CANOHES	66680
CARAMANY		M. Claude VISMARA	21 rue des Acacias	CARAMANY	66720
CASES DE PENE		M. Raoul DA SILVA	9, rue des amandiers	CASES DE PENE	66600
CASSAGNES		M. Daniel OMS	10, rue des Corbières	CASSAGNES	66720
CASTELNOU		M. Francis COBO		CASTELNOU	66300
CAUDIES DE FENOUILLEDES		M. Jean Raoul PAYRE	rue de l'ermitage	CAUDIES DE FENOUILLEDES	66220
CLAIRA	1er bureau	Mme POUDOU Martine née BOHER	5 bis rue du Roussillon	CLAIRA	66530
CLAIRA	2ème bureau	M. Claude LAPORTE	1 rue des Fauvettes	CLAIRA	66530
CLAIRA	3ème bureau	M. Joël GRANDJEAN	10 Carrer del Caball	CLAIRA	66530
CLAIRA	Liste générale	M. LLABRES Jean-Michel	21 rue des Primeurs	CLAIRA	66530
CORBERE		Mme Nathalie CASELLAS née CLEMENT-EMRICH	10 rue de la Mairie	CORBERE	66130

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2015 au
31 août 2016

CORBERE LES CABANES		M. Xavier FLORIMOND	5 lot Cournellane	CORBERE LES CABANES	66130
CORNEILLA DEL VERCOL	1er bureau	M. Bernard BEAUVAIS	12, rue Albert BAUSIL	CORNEILLA DEL VERCOL	66200
CORNEILLA DEL VERCOL	2ème bureau	M. Albert BRIAL	19, rue de la Madeloc	CORNEILLA DEL VERCOL	66200
CORNEILLA DEL VERCOL	Liste Générale	M Robert GINESTE	18 avenue Joffre	CORNEILLA DEL VERCOL	66200
CORNEILLA LA RIVIERE		M. Emile PERONNE	1, chemin d'Estagel	CORNEILLA LA RIVIERE	66550
ELNE	1er bureau	M. Michel BIAUNE	62 rue Paul Verlaine	ELNE	66200
ELNE	2ème bureau	Mme MOULAI Lebia	6 impasse Miquel de Giginta	ELNE	66200
ELNE	3ème bureau	M. Pierre BARTHES	11 rue Joseph Sébastien Pons	ELNE	66200
ELNE	4ème bureau	BARBOTEU Roger	7 avenue Jean Jaurès	ELNE	66200
ELNE	5ème bureau	Mme Audrey OUDART née SINTES	13 rue des poiriers	ELNE	66200
ELNE	6ème bureau	RABASSE Geneviève	14 route de Latour Bas Elne	ELNE	66200
ELNE	Liste générale	Mme CONTE née RIGAUD Yvette	6 rue du 11 Novembre	ELNE	66200
ESPIRA DE L'AGLY	1er bureau	Mme Caroline RINTEAU DELERIN	3 rue Pasteur	ESPIRA DE L'AGLY	66600
ESPIRA DE L'AGLY	2ème bureau	M. Maurice CRITG	15 rue Pierre Banyuls Pouchès	ESPIRA DE L'AGLY	66600
ESPIRA DE L'AGLY	Liste générale	Mme Rosalie PELICER née SANCHEZ	4 rue de l'avenir	ESPIRA DE L'AGLY	66600
ESTAGEL	1 ^{er} bureau	M. Michel FORNER	Impasse Danton	ESTAGEL	66310
ESTAGEL	2ème bureau	M. José Julien VALERO	6 rue Gilbert Brutus	ESTAGEL	66310

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2015 au
31 août 2016

ESTAGEL	Liste générale	Mme Michelle HENIN née MARTINASSO	4 rue du Carignan	ESTAGEL	66310
FENOUILLET		Mme Stéphanie BAQUE	Le Redouna	FENOUILLET	66220
FOSSE		M. SIRE Serge	Place du village	FOSSE	66220
FOURQUES		M. Henri PARAIRE	1 rue des Jardins	FOURQUES	66300
LANSAC		Mlle Corinne CORGOL	18 place de l'Église	LANSAC	66720
LATOUR BAS ELNE	1er bureau	M. André BOUSSAT	7 place des palmiers	LATOUR BAS ELNE	66200
LATOUR BAS ELNE	2ème bureau	M. Francis PY	11 rue de la Malvoisie	LATOUR BAS ELNE	66200
LATOUR BAS ELNE	Liste générale	M. BERTIC Rémy	9 rue du muscat	LATOUR BAS ELNE	66200
LATOUR DE FRANCE		M. CARLES Hervé	20 Avenue Général de Gaulle	LATOUR DE FRANCE	66720
LE BARCARES	1er bureau	Mme Annette MATRA	31 rue Jean-Sébastien Pons	ST LAURENT DE LA SALANQUE	66250
LE BARCARES	2ème bureau	Mme Huguette RAYSSAC née LAMARQUE	2 bd Emile Zola Résidence Patio des Minorquines	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	3ème bureau	M. Robert ALCARAZ	46 place du muguet	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	4ème bureau	Mme Gisèle RONZONI née GRANDSAGNES	18 rue Amain Colas	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	5ème bureau	Mme Gillette RESTES née ALBAREL	138, résidence Les Villageoises	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	6ème bureau	Mme Francine NOWICKI née DONAIN	1, impasse la Galiote	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	Liste générale	Mme Annie DUPONT née CARLIER	35B, résidence Les Etandines	LE BARCARES	66420
LE SOLER	1er bureau	Mme Simone PICAUD	66 avenue Jean Jaurès	LE SOLER	66270

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1^{er} septembre 2015 au
31 août 2016

LE SOLER	2ème bureau	Mme Anny GOUPIL née FOURNIER	1 rue du Général de Gaulle	LE SOLER	66270
LE SOLER	3ème bureau	M. René COUDOUNGAN	44 avenue Victor Hugo	LE SOLER	66270
LE SOLER	4ème bureau	M. Georges MONTFLEURY DE VILLENEUVE	36 rue des lilas	LE SOLER	66270
LE SOLER	5ème bureau	Mme Yvette LECHAUX née LELANN	23 rue Rosette Blanc	LE SOLER	66270
LE SOLER	6ème bureau	Mme Emma BILLES veuve ABRIBAT	29 rue Henri Barbusse	LE SOLER	66270
LE SOLER	Liste générale	Mme Raymonde ESTIOT née BOBIER	5 impasse des treilles	LE SOLER	66270
LESQUERDE		M. Gérard MICHEL	105 grand rue du Capitoul	LESQUERDE	66220
LLAURO		M. Marcel BOURRA	La Calcine	LLAURO	66300
LLUPIA	1er bureau	M. Jean-Louis DUPONT	34 rue Amadeus Mozart	LLUPIA	66300
LLUPIA	2ème bureau	M. Mohamed CAMARA	2 carrer del Rey	LLUPIA	66300
LLUPIA	Liste générale	M. Hugues FEDERICI	3 avenue Général Sébastien Battle	LLUPIA	66300
MAURY		Mme Carole JAUPART née DURAND	Lot la Flourine	MAURY	66460
MILLAS	1er bureau	M. Alain PELLISSIER	Las Argiles – ancienne route de Thuir	MILLAS	66170
MILLAS	2ème bureau	Mme Renée CREMASCHI née TAGNERES	1 rue du 11 novembre 1918	MILLAS	66170
MILLAS	3ème bureau	M. Régis BIENAIME	Rue des Cerisiers	MILLAS	66170
MILLAS	4ème bureau	Mme Nadine SALES née FRANC	impasse de l'île	MILLAS	66170
MILLAS	Liste générale	Mme Carmen BOLORINOS née FLORES	153 avenue Jean Jaurès	MILLAS	66170
MONTESCOT		M. Jérôme POURSAT	4, rue des peupliers	MONTESCOT	66200

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2015 au
31 août 2016

MONTNER		Mme Catherine DIOT née COSTE	38, Grand Rue	MONTNER	66720
NEFIACH		M. Gilbert ADROGUER	Allée de Gironelles (Route de Corbère)	NEFIACH	66170
OPOUL PERILLOS		M. Frédéric DOUMENC	3, bis rue de la Carrerade	OPOUL PERILLOS	66600
ORTAFFA		M. Joseph TUBERT	21, rue du Château	ORTAFFA	66560
PASSA		Mme Aurélie CARBO	14 lot les Mimosas	PASSA	66300
PERPIGNAN - Canton 6 -	B.V. 601 à 607	Mme Josiane BETRIU née TANYERES	26 rue Pierre Vidal	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 6 -	B.V. 608 à 616	M. Paul DUMAZERT	12 rue Alexandre Ansaldo	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 7 -	B.V. 701 à 710	M. Jean DOMINGO	20 rue des Myosotis	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 8 -	B.V. 801 à 805	M. Daniel COZETTE	7 rue Antoine Bourdelle	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 8 -	B.V. 806 à 810	M. Roger MAUFROY	595 Chemin des Jardins St Jacques	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 9 -	B.V. 901 à 907	M. Jaume ROURE	13 place des Poilus	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 9 -	B.V. 908 à 916	Mme Marie-Claire MALPAS LABRUSSE	15 rue du Tour de France	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 10 -	B.V. 1001 à 1010	Mme Josette ROIG née MISTRAL	1554 chemin de Mailloles – Mas Paloma	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 11 -	B.V. 1101 à 1109	Mme Marie-Christine COZETTE née SQUELBUT	7 rue Antoine Bourdelle	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Liste Générale	Liste générale	M. Claude PLA	45 rue Claude Bernard	PERPIGNAN	66000
PEYRESTORTES		M. Jean-François BATLLO	24 Mas dels Chots	CABESTANY	66330

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2015 au
31 août 2016

PEZILLA LA RIVIERE	1er bureau	M. Pierre ROULIN	7 impasse des Fenouillèdes	PEZILLA LA RIVIERE	66370
PEZILLA LA RIVIERE	2ème bureau	M. Claude ROLLAND	3 impasse de la Bousquette	PEZILLA LA RIVIERE	66370
PEZILLA LA RIVIERE	Liste générale	M. Jean PRATSEVALL	11 rue de la Liberté	PEZILLA LA RIVIERE	66370
PIA	1er bureau	M. Pierre GASPARD	15, chemin de l'étang Long	PIA	66380
PIA	2ème bureau	M. Denis ASSEMAT	20 place Pau Casals	PIA	66380
PIA	3ème bureau	M. Francis VERDAGUER	6, rue des Nymphes	PIA	66380
PIA	4ème bureau	Mme Annie MICHEL	Chemin de l'Etang Long	PIA	66380
PIA	Liste générale	M. Henri CALT	14, rue Jean Moulin	PIA	66380
PLANEZES		M. Georges JOURDA	traverse des vignes	PLANEZES	66720
POLLESTRES	1er bureau	M. Jean Pierre AURIAC	1 impasse du Levant	POLLESTRES	66450
POLLESTRES	2ème bureau	M. Guy BUFORN	27, rue Victor Hugo	POLLESTRES	66450
POLLESTRES	3ème bureau	M. Albert GOZAL	31, rue Lamartine	POLLESTRES	66450
POLLESTRES	Liste générale	M. Daniel TUR	5, imp. des Arbousiers	POLLESTRES	66450
PONTEILLA	1er bureau	Isidore ROVIRA	9 rue des Acacias	PONTEILLA	66300
PONTEILLA	2ème bureau	M. Louis ROSSIGNOL	10 rue des goélands	PONTEILLA	66300
PONTEILLA	Liste générale	M. Alain BILOTTE	15 rue des roitelets	PONTEILLA	66300
PRUGNANES		M. Simon TRIBILLAC	2 rue des Collines	PRUGNANES	66220
RASIGUERES		Mme JEAN Annie	1 rue de l'Ecole	RASIGUERES	66720

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2015 au
31 août 2016

RIVESALTES	1er bureau	Mme Olga GIL née SAVARIN	7 avenue Ledru Rollin	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	2ème bureau	Mme Renée DELCLOS	3 rue des Muscats	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	3ème bureau	Mme Simone RENDA	8 avenue du Roussillon	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	4ème bureau	Mme Antoinette ESQUERRE née NADAL	1 rue Émile PARES	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	5ème bureau	Mme Anne-Marie MACARY	14 rue Cuvier	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	6ème bureau	Mme Francette DEFIGIER ép BRENON	4, rue Cassanyes	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	Liste générale	Mme Jacqueline ANDRE ép BOCHE	19 rue St André	RIVESALTES	66600
SAINT ARNAC		M. Cyrille COULEAU	2 rue Hugues de Paganis	SAINT ARNAC	66220
SAINT CYPRIEN	1er bureau	Mme BOY Marie-Josée née MARTIN	1 rue Edmond de Goncourt	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	2ème bureau	M. Georges PREVOTEAU	213 Hameau des bougainvilliers	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	3ème bureau	Mme. Jeanne VALENTINI née LOFFREDO	10 rue Condorcet – Port des sables bât A appt n° 54	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	4ème bureau	M. René BOUSQUET	15 impasse Joliot Curie	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	5ème bureau	Mme Henriette GUILLEM née SOTO	35 HLM Nouveau Logis	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	6ème bureau	M Marc WINKLER	5 rue Antoine Watteau	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	7ème bureau	Mme Marie-Carmen FABREGA née PERACAULA	7 rue Louis Pasteur	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	8ème bureau	M. Jean MALKIEL	7 rue Julien Benda	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	9ème bureau	Mme Suzanne PREVOTEAU	Rès la Palmerate Appt 9 rue Camille Mauclair	SAINT CYPRIEN	66750

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2015 au
31 août 2016

SAINT CYPRIEN	Liste générale	M. Jean LEBRETON	37 rue Georges Courteline	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT ESTEVE	1er bureau	M. Gilles LAMARQUE	4 rue François Mitterrand	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	2ème bureau	M. Ildefonso DE LA TORRE	5 avenue du Balcon du Canigou	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	3ème bureau	Mme Marie-Jacqueline DUGUET née COUSSEN	16 rue de Batère	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	4ème bureau	Mme Jeanne PAYRI CHINANOU née BILLES	16 allée de Longchamp	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	5ème bureau	M. Gérard BEDOU	9 rue des cerisiers	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	6ème bureau	Mme Hélène PAREDES née SKIBA	11 rue Mirasol	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	7ème bureau	M. Bernard HUMBERT	3 place des mouettes	SAINT-ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	8ème bureau	M. Marc GONZALVEZ	10 rue des Charentes	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	Liste générale	M. Roland GIRAUD	109 avenue de Rivesaltes	SAINT ESTEVE	66240
SAINT FELIU D'AMONT		Mme Hélène ORTIZ née SURJUS	1 impasse de la rivière	SAINT FELIU D'AMONT	66170
SAINT FELIU D'AVALL	1er bureau	M. Michel CASES	14 avenue du Canigou	SAINT FELIU D'AVALL	66170
SAINT FELIU D'AVALL	2ème bureau	Mme Michelle ATGE née PRATS	14 avenue des cabanes	SAINT FELIU D'AVALL	66170
SAINT FELIU D'AVALL	Liste générale	Mme Monique ARREDONDO née PONTRAMON	11 rue des Pyrénées	SAINT FELIU D'AVALL	66170
SAINT HIPPOLYTE	1er bureau	M. Christophe DUPUIS	1, rue Pasteur	SAINT HIPPOLYTE	66510
SAINT HIPPOLYTE	2ème bureau	M. HUREL Philippe	4 rue Jules Ferry	SAINT HIPPOLYTE	66510
SAINT HIPPOLYTE	3ème bureau	Mme Annette FOURNET née PIEL	23, rue du pont-levis	SAINT HIPPOLYTE	66510

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1^{er} septembre 2015 au
31 août 2016

SAINT HIPPOLYTE	Liste générale	M. BARRIENTOS Marto	6 rue de la tramontane	SAINT HIPPOLYTE	66510
SAINT JEAN LASSEILLE		M. Bruno BASILIO	12, rue de la Pagèse -Lot Le Vieux Puits	SAINT JEAN LASSEILLE	66300
SAINT LAURENT DE SALANQUE	1 ^{er} bureau	M. Rémy BELLIS	5 impasse des camelias	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	2 ^{ème} bureau	M. Henri GRAU	10 rue Albert Bausil	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	3 ^{ème} bureau	M. Henri PAGES	19 rue Paul Verlaine	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	4 ^{ème} bureau	M. Jean-Marie DENNEULIN	17 chemin du Pas de las Carretes	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	5 ^{ème} bureau	M. Alain ROBERT	26 rue des Droits de l'Enfant	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	6 ^{ème} bureau	M. Marcel CHEVRIER	1 impasse Samuel Champlain	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	7 ^{ème} bureau	Mme Chantal PROST ép VANEY	34 rue Jean Charcot	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	8 ^{ème} bureau	M. Etienne VIZER	23 rue Jean Cocteau	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	Liste générale	M. Roger GARCEAU	3 rue des Frères Lumières	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT MARTIN DE FENOUILLET		Mlle Christine SIRE	5 rue de l'Amandier	SAINT MARTIN DE FENOUILLET	66220
SAINT NAZAIRE	1 ^{er} bureau	Mme Nicole FORT	4, rue Charles Gounod	SAINT NAZAIRE	66570
SAINT NAZAIRE	2 ^{ème} bureau	M. Serge JAMPY	29 rue du Carignan	SAINT NAZAIRE	66570
SAINT NAZAIRE	Liste générale	M. Jean-Claude ROBERT	14 avenue de Cabestany	SAINT NAZAIRE	66570

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2015 au
31 août 2016

SAINT PAUL DE FENOUILLET	1er bureau	Mlle Valérie GARCIA	2 place Mendès-France	SAINT PAUL DE FENOUILLET	66220
SAINT PAUL DE FENOUILLET	2ème bureau	Mme Laure CANAL née SERRANO	26 ter rue de Lesquerde	SAINT PAUL DE FENOUILLET	66220
SAINT PAUL DE FENOUILLET	Liste générale	M. André GRIEU	12, place du Chapitre	SAINT PAUL DE FENOUILLET	66220
SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE		Mme Arlette JUQUOIS ép NIVAULT	8, avenue de l'Aspre	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66300
SAINTE MARIE	1er bureau	Mme Maddy ALBRECHT	30 rue des platanes	SAINTE MARIE	66300
SAINTE MARIE	2ème bureau	Mme Reine SOLONA née BADIE	8 Allée des Pourpiers	SAINTE MARIE	66470
SAINTE MARIE	3ème bureau	M. Henri ROUX	11, rue des Amandiers	SAINTE MARIE	66470
SAINTE MARIE	4ème bureau	Mme Brigitte CARLES	13 avenue du Stade	SAINTE MARIE	66470
SAINTE MARIE	Liste générale	M. Gérard LOUIS	38 rue de l'étoile de mer	SAINTE MARIE	66470
SALEILLES	1er bureau	M. Daniel GRANIER	11 rue Goya	SALEILLES	66280
SALEILLES	2ème bureau	M. Fernand BUISSON	11 rue Jules Guesde	SALEILLES	66280
SALEILLES	3ème bureau	Mme Marie-Madeleine DILLAT-BEFFARA	52, avenue de la Libération	SALEILLES	66280
SALEILLES	4ème bureau	M. Lucien DENIS	12 rue du fer à cheval	SALEILLES	66280
SALEILLES	Liste générale	M. Yvon TROUILLET	6 rue du Mas Saint Pierr	SALEILLES	66280
SALSÉS LE CHÂTEAU	1er bureau	M. Alban ANDREU	25 avenue de Catalogne	SALSÉS LE CHÂTEAU	66600
SALSÉS LE CHÂTEAU	2ème bureau	M. Jean BARBASTRO	1, route d'Opoul	SALSÉS LE CHÂTEAU	66600

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2015 au
31 août 2016

SALSES LE CHÂTEAU	Liste générale	M. Jean GISPERT	7 rue du Canigou	SALSES LE CHÂTEAU	66600
TAUTAVEL		Mme Julie PARIS	8 rue Gambetta	TAUTAVEL	66720
TERRATS		M. Gérard SARRAHY	4, lotissement plein sud	TERRATS	66300
THEZA		M. Stanislas JAWOROWSKI	14 rue des Oeillets	THEZA	66200
THUIR	1er bureau	Mme Marie MARTY née ESCAPE	36, avenue Maréchal Joffre	THUIR	66300
THUIR	2ème bureau	Mme Martine REYNAUD née MILLET	1 rue de Carignan	THUIR	66300
THUIR	3ème bureau	Mme Nadia IHALLAINE	29, rue Pierre Lefranc	THUIR	66300
THUIR	4ème bureau	Mme Angéline RICARD née GUALLAR	36, rue Pasteur	THUIR	66300
THUIR	5ème bureau	Mme Patricia LAVAIL née GIANT	6, rue des Chèvrefeuilles	THUIR	66300
THUIR	6ème bureau	Mme Dolorès ECOT née IBORRA	11, avenue des Acacias	THUIR	66300
THUIR	Liste générale	M. Gérard ECOT	11, avenue des Acacias	THUIR	66300
TORDERES		M. Bruno MARTIN	Route de Fourques – Mas de Madres	TORDERES	66300
TORREILLES	1er bureau	M. Louis SALVAT	4 rue Alphonse Lamartine	TORREILLES	66440
TORREILLES	2ème bureau	M. Jean-Pierre HAUW	16 lotissement Les Eglantiers	TORREILLES	66440
TORREILLES	3ème bureau	Mme Michelle DEHORTER	1 rue Pau Casals	TORREILLES	6440
TORREILLES	Liste générale	Mme Nassera ZOZOR née MAZOUZI	7 les Patios de Torreilles	TORREILLES	66440
TOULOUGES	1er bureau	M. Patrick BARTHE	13 rue Pau Casals	TOULOUGES	66350

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2015 au
31 août 2016

TOULOUGES	2ème bureau	M. René JUSTAFRÉ	826 Chemin de las Palabas	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	3ème bureau	M. Claude PEJOUAN	14 rue Fénelon	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	4ème bureau	M. Claude CERVANTES	15 rue Edouard Vaillant	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	5ème bureau	M. Alain CASTELLA	4, rue Federico Garcia Lorca	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	Liste générale	M. Antoine FONS	6, rue Garcia Lorca	TOULOUGES	66350
TRESSERRE		Mme Joëlle VILAINE	11, rue du Pla del Rey	TRESSERRE	66300
TROUILLAS		M. Christophe RODRIGUES PEREIRA	11 rue des Chasselas	TROUILLAS	66300
VILLELONGUE SALANQUE	1er bureau	Mme Marguerite AUTIE épouse CLARA	26 rue Victor Hugo	VILLELONGUE SALANQUE	66410
VILLELONGUE SALANQUE	2ème bureau	Mme Mireille LOIRETTE épouse HAMEL	3 rue Aristide Maillot	VILLELONGUE SALANQUE	66410
VILLELONGUE SALANQUE	Liste générale	Mme Lydie LOPEZ épouse CORTALE	37 rue du printemps	VILLELONGUE SALANQUE	66410
VILLEMOLAQUE		Mme Mugette BEGHIN	5 bis, rue de Madeloc	VILLEMOLAQUE	66300
VILLENEUVE DE LA RAHO	1er bureau	M. Gérard CORBEL	8 place du Cap Béar	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180
VILLENEUVE DE LA RAHO	2ème bureau	M Pierre BUENO	2 rue Pau Casals	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180
VILLENEUVE DE LA RAHO	3ème bureau	M Jean CARBONELL	5 avenue de la méditerranée	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180
VILLENEUVE DE LA RAHO	Liste générale	Mme Véronique PETRONI ép BONDY	04 rue de Gérone	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180
VILLENEUVE DE LA RIVIERE		M. Daniel DEDIES	21 rue des vignes	VILLENEUVE DE LA RIVIERE	66610

LISTE DES DELEGUES
 pour la période du
 1^{er} septembre 2015 au
 31 août 2016

VILLENEUVE DE LA RIVIERE	Suppléant	M VERGES Marcel	Chemin de la Mouillère	VILLENEUVE DE LA RIVIERE	66610
VINGRAU		Mme SELLES Danielle	25 rue du Stade	VINGRAU	66600
VIRA		M. Richard HENRIC	19 route de Boucheville	VIRA	66220

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE

Mission coordination interministérielle

Réf. : M-H Sauvageot

Tel : 04.68.51.67.60

ARRETE N° *PREF-COORD-2015236-001*
**modifiant la délégation de signature accordée à M. Jean-Marc SANCHEZ,
Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques.**

**LA PRÉFÈTE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,
Chevalier du Mérite agricole,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 31 juillet 2014 nommant Mme Josiane CHEVALIER préfète des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014331-0008 du 27 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : L'article 1er, I, 3°) et III, de l'arrêté préfectoral n°2014331-0008 du 27 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques, est modifié ainsi qu'il suit :

" **ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques pour toutes ampliations, copies conformes, correspondances diverses relatives aux matières relevant de la direction ainsi que pour les documents et décisions suivants :

I - Bureau de la réglementation générale et des véhicules :

[...]

3°) Réglementation des professions

- récépissés pour les revendeurs d'objets mobiliers;
- cartes professionnelles de guide interprète et de guide conférencier;
- correspondances concernant le secteur du tourisme;
- carte d'autorisation d'exploitation d'une voiture de transport avec chauffeur ;
- agrément des sociétés de pompes funèbres, y compris leurs véhicules ;
- courriers relatifs à la police des jeux.

[...]

III - Bureau des droits à conduire

- suspension administrative normale (1f) ;
- suspension administrative immédiate (3f) ;
- modification d'une suspension administrative normale (4f) ;
- interdiction de conduire en France normale (1e) ;
- interdiction de conduire en France immédiate (3e) ;
- modification d'une interdiction de conduire en France (4e) ;
- récépissé de remise d'un permis invalidé pour solde de points nul ("réf "44);
- annulation d'un examen obtenu frauduleusement (60) ;
- injonction de restitution d'un permis invalidé ("ref 49") ;
- restitution de points ("ref 47");
- décisions consécutives à l'examen médical concernant la validité du permis de conduire ("ref 61");
- permis de conduire internationaux ;
- échange de permis étrangers ;
- autorisations d'enseigner pour les moniteurs d'auto-écoles ;
- cartes d'autorisation de mise en circulation d'un véhicule destiné à l'enseignement de la conduite automobile ;
- cartes d'autorisation d'exploitation d'une voiture de petite remise ;
- certificats de capacité professionnelle (taxis) ;
- cartes professionnelles "TAXI". "

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2014331-0008 du 27 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques, est modifié ainsi qu'il suit :

" **ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur, et de Mme Mireille CARTEAUX, Adjointe au directeur, la délégation de signature conférée par les articles précédents sera exercée, en ce qui concerne les attributions de leurs bureaux respectifs, par :

[...]

• **Mme Valérie JANSON**, attachée principale, chef du bureau des droits à conduire, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci par :

- Mme Florence BALGROS, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de bureau.

[...]

Le reste sans changement.

ARTICLE : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 24 août 2015

La Préfète,



Josiane CHEVALIER

SOMMAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau de la Réglementation Générale et des Véhicules (BRGV)

N°	Date	Objet
PREF/DRLP/BRG/2015219-0009	07/08/2015	AP octroyant la dénomination de « Commune Touristique » pour une durée de 5 ans au bénéfice de la commune d'Amélie les Bains Palalda (66003)

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Direction de la Réglementation et des
Libertés Publiques

Bureau de la Réglementation Générale et des
Véhicules

Section Réglementation Générale

Dossier suivi par : Christine PEPHILY

☎ : 04.68.51.66.35

☎ : 04.86.06.02.78

✉ : christine.pephily@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 7 AOUT 2015

Arrêté n° PREF/DRLP/BRGV/2015.2.19.0009
octroyant la dénomination de
« **Commune Touristique** » pour une durée de
cinq ans au bénéfice de la commune :
AMELIE LES BAINS PALALDA (66003)

*La préfète des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d' Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole*

VU le code du tourisme,

VU l'arrêté préfectoral N°2014007-0001 du 7 janvier 2014, portant classement de l'office de tourisme d'Amélie-les-Bains-Palalda (66003) en catégorie II,

VU la délibération du 3 mars 2015, du conseil municipal de la commune d'Amélie-les-Bains-Palalda sollicitant la dénomination de commune touristique,

VU le dossier produit à cet effet et les pièces annexes,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRÊTE

Article 1 – A compter de la date du présent arrêté et pour une durée de cinq ans, la commune de AMELIE LES BAINS PALALDA, est dénommée commune touristique.

Article 2 – Le dossier réglementaire et ses annexes, produits à l'appui de la délibération jointe au présent arrêté, sont consultables à la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Article 3 – Les dispositions du présent arrêté pourront faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'une contestation devant le Tribunal Administratif.

Article 4 – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le Maire d'Amélie-les-Bains-Palalda, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Pour la Préfète,
et par délégation,
le Secrétaire Général

Emmanuel CAYRON

Téléphone :
04 68 51 66 55



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction départementale de
la protection des populations

Service de la prévention des risques
liés aux productions animales

Arrêté préfectoral n° *DDPA/SPR/SA 2015*
238-0001
du 26 AOUT 2015

Attribuant l'habilitation sanitaire à Madame
Vanessa MEDEIROS-SANTOS, docteur-
vétérinaire.

La Préfète des Pyrénées – Orientales
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.203-1 à L.203-7, L223-5 à L223-6, R.203-3 à R.203-16 et R242-33 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 novembre 2013 relatif aux obligations en matière de formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011325-0023 du 21 novembre 2011 modifié portant délégation de signature à Madame Chantal Berton, directrice départementale de la protection des populations ;

Vu la décision du 19/04/2012 portant subdélégation de signature de Madame Chantal Berton directrice départementale de la protection des populations à ses collaborateurs désignés ;

Considérant la demande, initiale, d'habilitation sanitaire de l'intéressée en date du 10/05/2015 ;

Considérant la complétude de la demande susvisée, en date du 10/08/2015 ;

Sur proposition de Madame la directrice départementale de la protection des populations,

ARRETE

Article 1^{er}

Madame, Vanessa MEDEIROS-SANTOS, docteur-vétérinaire, exerçant à la clinique vétérinaire « LA CROIX BLEUE » 1621, Avenue d'Argeles sur Mer 66100 PERPIGNAN est habilitée en tant que vétérinaire sanitaire dans les départements des Pyrénées-Orientales.

Article 2

Madame Vanessa MEDEIROS-SANTOS, s'engage à respecter les prescriptions techniques et administratives relatives à la mise en œuvre des mesures de prévention de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative dont l'exécution des opérations de prophylaxie collective et de police sanitaire des maladies des animaux dirigées par l'Etat.

Cette habilitation est délivrée pour une durée d'un an. A la fin de l'échéance, ce mandat sanitaire pourra être délivré, pour une période de cinq ans, sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de s'acquitter de la formation, initiale, obligatoire. Le vétérinaire sanitaire devra justifier, à chaque période quinquennale, du respect des obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12 du code rural et de la pêche maritime.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation entraînera l'application des dispositions prévues à l'article R203-15 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Le secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète, par délégation
P/O La directrice
de la protection des populations
Le chef de service de la prévention des risques
sanitaires liés aux productions animales


Dr Vét Marie-Laure BELLOCQ

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction départementale de
la protection des populations

Service de la prévention des risques
liés aux productions animales

Arrêté préfectoral n° DDPP/SPRSPA/2015
du **26 AOUT 2015** 238 - 000 2

**Attribuant l'habilitation sanitaire à Madame
MARQUEZ-MOYA, docteur-vétérinaire.**

**La Préfète des Pyrénées – Orientales
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole**

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.203-1 à L.203-7, L223-5 à L223-6, R.203-3 à R.203-16 et R242-33 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 novembre 2013 relatif aux obligations en matière de formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011325-0023 du 21 novembre 2011 modifié portant délégation de signature à Madame Chantal Berton, directrice départementale de la protection des populations ;

Vu la décision du 19/04/2012 portant subdélégation de signature de Madame Chantal Berton directrice départementale de la protection des populations à ses collaborateurs désignés ;

Considérant la demande, initiale, d'habilitation sanitaire de l'intéressée en date du 10/05/2015 ;

Considérant la complétude de la demande susvisée, en date du 10/08/2015 ;

Sur proposition de Madame la directrice départementale de la protection des populations,

ARRETE

Article 1^{er}

Madame, Marina MARQUEZ-MOYA, docteur-vétérinaire, exerçant à la clinique vétérinaire « LA CROIX BLEUE » 1621, Avenue d'Argeles sur Mer 66100 PERPIGNAN est habilitée en tant que vétérinaire sanitaire dans les départements des Pyrénées-Orientales.

Article 2

Madame Marina MARQUEZ-MOYA, s'engage à respecter les prescriptions techniques et administratives relatives à la mise en œuvre des mesures de prévention de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative dont l'exécution des opérations de prophylaxie collective et de police sanitaire des maladies des animaux dirigées par l'Etat.

Cette habilitation est délivrée pour une durée d'un an. A la fin de cette échéance, ce mandat sanitaire pourra être délivré, pour une période de cinq ans, sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de s'acquitter de la formation, initiale, obligatoire. Le vétérinaire sanitaire devra justifier, à chaque période quinquennale, du respect des obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12 du code rural et de la pêche maritime.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation entraînera l'application des dispositions prévues à l'article R203-15 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Le secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète, par délégation
P/O La directrice
de la protection des populations
Le chef de service de la prévention des risques
sanitaires liés aux productions animales


~~Dr Vét Marie-Laure BELLOCQ~~

ARRETE ARS LR / 2015-N°1816

fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie relatifs à la valorisation de l'activité au titre du mois **de juin 2015** du Centre Hospitalier Saint Jean à Perpignan

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DU LANGUEDOC ROUSSILLON**

VU le code de la santé publique,

VU le code de la sécurité sociale,

VU la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 notamment son article 33,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010,

VU la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015,

VU le décret n° 2007-82 du 23 janvier 2007 modifiant les dispositions transitoires du décret du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé et du décret du 10 janvier 2007 portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles,

VU le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant dispositions financières relatives aux établissements de santé,

VU l'arrêté du 22 février 2008 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique,

VU l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activités médicales des établissements de santé publics ou privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement,

VU l'arrêté du 23 janvier 2008, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R. 174-1 du code de la sécurité sociale,

VU l'arrêté du 18 février 2009 pris pour l'application de l'article L 162-22-7-2 du code la sécurité sociale,

VU l'arrêté en date du 14 décembre 2011 fixant le mode de calcul des ressources des établissements de santé pour la prise en charge des patients bénéficiant de l'aide médicale de l'Etat,

VU l'arrêté du 26 mars 2013 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2004 modifié relatif aux forfaits afférents à l'interruption volontaire de grossesse,

VU la décision en date du 27 mai 2015 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon à Monsieur le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie,

VU l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile,

VU l'arrêté du 26 février 2015 fixant pour l'année 2015 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L162-22-9 du code de sécurité sociale,

VU l'arrêté du 4 mars 2015 fixant pour l'année 2015 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale,

VU l'arrêté du 24 avril 2015 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2011 fixant le mode de calcul des ressources des établissements de santé pour la prise en charge des patients bénéficiant de l'aide médicale de l'Etat,

Considérant les relevés d'activité transmis pour le mois de **juin 2015**, le 3 août 2015 par le Centre Hospitalier Saint Jean à Perpignan,

ARRETE

N° FINESS : 660780180

ARTICLE 1^{er} : Le montant total des produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie correspondant à la valorisation de l'activité déclarée par le Centre Hospitalier Saint Jean à Perpignan au titre du mois de **juin 2015** s'élève à : **13 691 767,85 Euros**, dont le détail est joint en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le montant total des produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie correspondant à la valorisation de l'activité déclarée par le Centre Hospitalier Saint Jean à Perpignan des séjours, MO et DMI des patients relevant de l'Aide Médicale de l'Etat s'élève à : **-16 818,38 Euros**, dont le détail est joint en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le montant total des produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie correspondant à la valorisation de l'activité déclarée par le Centre Hospitalier Saint Jean à Perpignan des séjours, MO et DMI des patients relevant des soins urgents s'élève à : **24 923,80 Euros**, dont le détail est joint en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir auprès du Tribunal administratif dans un délai franc de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 5 : Le Responsable du Pôle de Soins hospitaliers de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le Directeur du Centre Hospitalier Saint Jean à Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Pyrénées Orientales.

Montpellier, le 14 août 2015

P/LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
REGIONALE DE SANTE DU LANGUEDOC
ROUSSILLON
et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins et de
l'Autonomie

Jean-Yves LE QUELLEC

Signé

**OVALIDE T2A MCO DGF : Eléments de l'arrêté de versement
CH PERPIGNAN (660780180)
Année 2015 M6 : De janvier à juin
Cet exercice est validé par la région
Date de validation par l'établissement : lundi 03/08/2015, 16:35
Date de validation par la région : lundi 03/08/2015, 16:50
Date de récupération : jeudi 13/08/2015, 13:41**

Montants hors AME et soins urgents							
	B : Dernier montant de l'activité LAMDA au titre de l'année 2014 calculé précédemment (avant ce mois-ci)	C : Montant de l'activité LAMDA au titre de l'année 2014, calculé ce mois-ci	D : Montant calculé de l'activité 2015 de la période (cumulée depuis janvier 2015)	E : Montant total pour cette période ([C si lamda ce mois-ci, B sinon]+D)	F : Total des montants d'activité notifiés jusqu'au mois précédent (Somme des H des mois précédents)	G : Montant de l'activité calculé (E-F)	H : Montant de l'activité notifié ce mois-ci
Forfait GHS + supplément	0,00	0,00	60 218 503,58	60 218 503,58	49 623 404,05	10 595 099,53	10 595 099,53
PO	0,00	0,00	83 510,98	83 510,98	55 468,97	28 042,01	28 042,01
IVG	0,00	0,00	205 096,77	205 096,77	164 286,94	40 809,83	40 809,83
DMI séjour	0,00	0,00	1 637 606,11	1 637 606,11	1 383 734,57	253 871,54	253 871,54
Médicaments séjour	0,00	0,00	5 596 077,28	5 596 077,28	4 567 237,75	1 028 839,53	1 028 839,53
Alt dialyse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATU	0,00	0,00	633 755,24	633 755,24	522 709,92	111 045,32	111 045,32
FFM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SE	0,00	0,00	93 525,10	93 525,10	77 649,29	15 875,81	15 875,81
ACE	0,00	0,00	9 203 747,79	9 203 747,79	7 747 275,57	1 456 472,22	1 456 472,22
DMI ACE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	77 671 822,85	77 671 822,85	64 141 767,06	13 530 055,79	13 530 055,79

Montants des AME							
	B : Dernier montant de l'activité LAMDA AME au titre de l'année 2014 calculé précédemment (avant ce mois-ci)	C : Montant de l'activité LAMDA AME au titre de l'année 2014, calculé ce mois-ci	D : Montant calculé de l'activité AME du mois (cumulée depuis janvier 2015)	E : Montant total de l'activité du mois ([C si lamda ce mois-ci, B sinon]+D)	F : Total des montants d'activité AME notifiés jusqu'au mois précédent (Somme des H des mois précédents)	G : Montant de l'activité AME calculé (E - F)	H : Montant de l'activité AME notifié
Forfait GHS + supplément AME	0,00	0,00	112 033,24	112 033,24	128 851,62	-16 818,38	-16 818,38
DMI séjour AME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médicaments séjour AME	0,00	0,00	367,56	367,56	367,56	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	112 400,80	112 400,80	129 219,18	-16 818,38	-16 818,38

Montants des soins urgents				
	B : Montant calculé de l'activité soins urgents du mois (cumulée depuis janvier 2015)	C : Total des montants d'activité soins urgents notifiés jusqu'au mois précédent (Somme des E des mois précédents)	D : Montant de l'activité soins urgents calculé (B - C)	E : Montant de l'activité soins urgents notifié
Forfait GHS + supplément soins urgents	52 758,55	27 834,75	24 923,80	24 923,80
DMI séjour soins urgents	0,00	0,00	0,00	0,00
Médicaments séjour soins urgents	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	52 758,55	27 834,75	24 923,80	24 923,80

**OVALIDE HAD DGF : Eléments de l'arrêté de versement
CH PERPIGNAN (660780180)
Année 2015 M6 : De janvier à juin
Cet exercice est validé par la région
Date de validation par l'établissement : lundi 03/08/2015, 16:36
Date de validation par la région : lundi 03/08/2015, 16:56
Date de récupération : jeudi 13/08/2015, 11:30**

	B : Dernier montant LAMDA calculé au titre de l'année 2014 (avant ce mois-ci)	C : Montant LAMDA calculé ce mois-ci au titre de l'année 2014	D : Montant calculé de l'activité 2015 de la période (cumulée depuis janvier 2015)	E : Montant total pour cette période ([C si lamda ce mois-ci, B sinon]+D)	F : Total des montants d'activité notifiés jusqu'au mois précédent (Somme des H des mois précédents)	G : Montant de l'activité calculé (E-F)	H : Montant de l'activité notifié ce mois-ci
GHT	0,00	0,00	1 059 387,06	1 059 387,06	897 675,00	161 712,06	161 712,06
Molécules onéreuses	0,00	0,00	303,24	303,24	303,24	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	1 059 690,30	1 059 690,30	897 978,24	161 712,06	161 712,06

ARRETE ARS LR / 2015-N°1817

fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie relatifs à la valorisation de l'activité au titre du mois **de juin 2015**
du GCS Pôle sanitaire Cerdan

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DU LANGUEDOC ROUSSILLON**

VU le code de la santé publique,

VU le code de la sécurité sociale,

VU la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 notamment son article 33,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010,

VU le décret n° 2007-82 du 23 janvier 2007 modifiant les dispositions transitoires du décret du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé et du décret du 10 janvier 2007 portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles,

VU le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant dispositions financières relatives aux établissements de santé,

VU l'arrêté du 22 février 2008 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique,

VU l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activités médicales des établissements de santé publics ou privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement,

VU l'arrêté du 23 janvier 2008, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R. 174-1 du code de la sécurité sociale,

VU l'arrêté du 18 février 2009 pris pour l'application de l'article L 162-22-7-2 du code la sécurité sociale,

VU l'arrêté en date du 14 décembre 2011 fixant le mode de calcul des ressources des établissements de santé pour la prise en charge des patients bénéficiant de l'aide médicale de l'Etat,

VU l'arrêté du 26 mars 2013 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2004 modifié relatif aux forfaits afférents à l'interruption volontaire de grossesse,

VU la décision en date du 27 mai 2015 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon à Monsieur le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie,

VU l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile,

VU l'arrêté du 26 février 2015 fixant pour l'année 2015 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L162-22-9 du code de sécurité sociale,

VU l'arrêté du 4 mars 2015 fixant pour l'année 2015 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale,

VU l'arrêté du 24 avril 2015 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2011 fixant le mode de calcul des ressources des établissements de santé pour la prise en charge des patients bénéficiant de l'aide médicale de l'Etat,

Considérant le relevé d'activité transmis pour le mois de **juin 2015**, le 24 juillet 2015 par le GCS Pôle sanitaire Cerdan,

ARRETE

N° FINESS : 660009689

ARTICLE 1^{er} : Le montant total des produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie correspondant à la valorisation de l'activité déclarée par le GCS Pôle sanitaire Cerdan au titre du mois de **juin 2015** s'élève à : **80 688,72 Euros**, dont le détail est joint en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir auprès du Tribunal administratif dans un délai franc de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 3: Le responsable du Pôle de Soins hospitaliers de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le Directeur du GCS Pôle sanitaire Cerdan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Pyrénées Orientales.

Montpellier, le 14 août 2015

P/LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
REGIONALE DE SANTE DU LANGUEDOC
ROUSSILLON
et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Jean-Yves LE QUELLEC

Signé

**OVALIDE T2A MCO DGF : Eléments de l'arrêté de versement
GCS POLE SANITAIRE CERDAN (660009689)**

Année 2015 M6 : De janvier à juin

Cet exercice est validé par la région

Date de validation par l'établissement : vendredi 24/07/2015, 14:32

Date de validation par la région : lundi 27/07/2015, 09:26

Date de récupération : jeudi 13/08/2015, 13:43

	B : Dernier montant de l'activité LAMDA au titre de l'année 2014 calculé précédemment (avant ce mois-ci)	C : Montant de l'activité LAMDA au titre de l'année 2014, calculé ce mois-ci	D : Montant calculé de l'activité 2015 de la période (cumulée depuis janvier 2015)	E : Montant total pour cette période ([C si lamda ce mois-ci, B sinon]+D)	F : Total des montants d'activité notifiés jusqu'au mois précédent (Somme des H des mois précédents)	G : Montant de l'activité calculé (E-F)	H : Montant de l'activité notifié ce mois-ci
Forfait GHS + supplément	0,00	0,00	523 130,55	523 130,55	442 441,83	80 688,72	80 688,72
PO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IVG	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DMI séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médicaments séjour	0,00	0,00	3 831,81	3 831,81	3 831,81	0,00	0,00
Alt dialyse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FFM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ACE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DMI ACE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	526 962,36	526 962,36	446 273,64	80 688,72	80 688,72